

Chapitre 3

« Je me ferai chrétien
quand je vous verrai pape »

L'inquisiteur et son ami juif

La première conversion d'un Corcos qui ait laissé une trace dans la documentation date du 4 juin 1566, au début du pontificat de Pie V. Elia di Salamone, petit-fils de David Corcos, emmena l'un de ses fils et trois de ses petits-fils avec lui vers le baptême. L'événement fut assez important pour être rapporté dans un *avviso* de Rome, à la date du 8 juin 1566 :

Dimanche, Sa Sainteté omit de prendre son lait afin de se rendre à la Chapelle ; l'Illustrissime cardinal Farnese chanta la messe. Lundi, Sa Sainteté, après l'avoir célébrée, donna la communion à certains des principaux membres de sa famille, et ne prit pas non plus son lait. Ce même mardi, après le déjeuner, on fit le baptême d'Elia, l'un des plus riches et des plus importants de ces juifs, avec quatre des siens.

Ce juif fréquentait souvent Sa Sainteté quand celle-ci n'était pas encore pape, et à cette occasion Elle l'incitait toujours à se faire chrétien en lui montrant à quel point il se trompait en restant dans l'aveuglement, au point qu'un jour il lui dit : vous trouverez bon que je change de religion quand je vous verrai pape.

Après l'élection de Sa Sainteté, ils se revirent et [le pape] lui dit : Elia, nous croyons que le Seigneur nous a placé sur ce Saint Siège pour le salut de votre âme. Elia, aussitôt, s'offrit au baptême [...].

Après les cérémonies de ces trois journées, Sa Sainteté a recommencé à prendre son lait, et se trouvera certainement en meilleure santé¹.

Le changement de religion, ici, est un coup de la Fortune ou de la Providence : la conséquence d'un pari. Cette histoire a frappé les

contemporains. L'ambassadeur de Venise à Rome, Paolo Tiepolo, la rapporte lui aussi, avec des détails². Giovanni Antonio Gabuzio l'a reprise dans sa *Vie du pape Pie V* publiée en 1605, imité par les hagiographes successifs de Pie V (né Michele Ghislieri) qui fut canonisé en 1712. Gabuzio fait de ce dialogue une sorte de jeu entre le juif Elia et le cardinal Ghislieri, avec la gageure faite par plaisanterie : « Je me ferai chrétien quand je vous verrai pape³. »

Le cardinal Michele Ghislieri, théologien dominicain, était à la tête du Saint-Office, nommé à cette charge à vie en 1558 après avoir été élevé à la pourpre un an plus tôt. Issu d'une famille de paysans aisés, il avait fait carrière dans son ordre grâce à son intelligence et son austère piété, et voyait toute chose à travers sa formation théologique. Même si les juifs, étant extérieurs à l'Église, ne pouvaient être poursuivis pour hérésie, le Saint-Office les surveillait étroitement en raison des blasphèmes et des offenses antichrétiennes qui, selon certains théologiens, étaient renfermés dans le Talmud et les livres des juifs. Le Saint-Office contrôlait aussi l'application des interdictions qui frappaient la possession et la lecture du Talmud, l'emploi de serviteurs chrétiens et la fréquentation de prostituées chrétiennes, le jeu ou les festins avec des chrétiens, ou encore les relations avec les « nouveaux chrétiens » venus des pays Ibériques. L'interlocuteur du cardinal, Elia Corcos (le grand-père de l'homme du pari de 1587), était l'un des facteurs de la communauté juive. Après la création du ghetto, il avait dû faire face aux conséquences économiques du départ de nombreux juifs, secourir ceux qui étaient pauvres et obtenir que les autres paient leur part de la dette de la communauté⁴.

Selon l'ambassadeur vénitien, les entrevues entre les deux hommes avaient lieu chez le cardinal, peut-être au couvent de la Minerva qui était le siège de l'ordre dominicain, dans la région Pigna, à peu de distance du ghetto⁵. Dans quelle mesure Elia Corcos pouvait-il discuter des affaires de la communauté juive avec le chef du Saint-Office ? En réalité, leurs relations relevaient d'un motif plus personnel. Elia était richissime à l'échelle de la communauté juive, avec « une fortune de plus de 50 000 écus » sur laquelle le cardinal Ghislieri « recevait gracieusement, en cas de besoin, quelque secours, et au moment d'entrer dans le conclave, il reçut, dit-on, un prêt de 500 écus »⁶. Il n'était pas exceptionnel qu'un cardinal ait recours à un banquier juif. Ghislieri, malgré le train de vie très austère et la domesticité minuscule (une vingtaine de serviteurs) qui contribuèrent à forger, avant même

son élection, sa réputation de sainteté, avait besoin de liquidités, et l'on peut concevoir qu'il était habile, de la part d'Elia Corcos, de lui consentir des prêts sans intérêt. Partant des services rendus par Elia, la conversation entre les deux hommes pouvait dériver vers le contentieux théologique entre chrétiens et juifs, le cardinal finissant par déplorer l'aveuglement de son interlocuteur, et le pressant d'en sortir. Selon Tiepolo, c'est par gratitude envers Elia que Ghislieri l'incitait à changer de religion, avec insistance.

Le pari du franciscain espagnol et du rabbin de Naples

Une telle exhortation, d'un chrétien à un juif, n'avait rien d'inhabituel. Il était méritoire d'essayer de convaincre les juifs par des arguments fondés sur des passages de la Bible qui, selon l'Église, annonçaient la venue du Messie. Les deux religions avaient en commun la culture de la dispute entre lettrés, où l'échange d'arguments était tout à la fois un art et un sport de combat. Les dialogues entre chrétiens et juifs s'inscrivaient aussi dans une tradition de la controverse publique où les chrétiens se trouvaient en position de supériorité, mais où les juifs défendaient ardemment leur foi et leurs rites⁷. Une autre histoire de pari nous donne le ton de ce type de relations ; elle nous est connue par une lettre d'Antonio de Guevara écrite de Rome le 25 mars 1537 à Baruch Jafeo, un juif de Naples.

Antonio de Guevara, un franciscain espagnol pétri de culture humaniste, était un expert de l'évangélisation. Au cours des années 1520, en Espagne, il avait été employé à catéchiser les morisques, musulmans fraîchement baptisés sous le coup de décrets d'expulsion⁸. En 1537, il se trouvait en Italie dans la suite de l'empereur Charles Quint venu rendre visite à Paul III. Guevara fait mine d'avoir beaucoup hésité sur la façon de commencer sa missive, optant finalement pour l'adresse « Juif honorable et obstiné ». Un chrétien ne s'adressait pas à un juif sans souligner la différence de religion, et il ne l'appelait pas par son nom. Sur ces bases, l'emploi de l'adjectif « honorable » était chargé d'ironie. Le ton du franciscain est celui de la moquerie et de l'insulte, enrobées dans une rhétorique fleurie. Guevara refuse à son correspondant les qualités de vertu, de générosité, de courage et de sagesse en lui rappelant qu'il s'obstine à rester juif, qu'il s'en enorgueillit même et

s'entête dans ses raisonnements. Car les deux hommes avaient souvent disputé l'un contre l'autre dans la synagogue de Naples, où la présence du franciscain n'avait pas d'autre objet que de sermonner les juifs en leur démontrant qu'ils n'interprétaient pas correctement la Bible : « Tu voulais défendre l'Ancien Testament à la lettre, et moi, je voulais l'expliquer par les mystères du Nouveau Testament. »

Guevara en vient à l'objet de sa lettre, une divergence sur l'interprétation d'un passage de l'Écriture sainte. La question, sans doute chaudement disputée, avait fait l'objet d'un pari (« Nous avons parié entre toi et moi un gâteau juif et une pinte de vin de Soma »), mais elle était restée en suspens car l'Espagnol avait dû quitter Naples avec l'empereur. Il lui présente sa solution sans laisser place à une réponse, et réclame le vin de Soma avant de conclure ainsi :

Je te fais savoir aussi que j'ai maintenant à Rome le même office que j'avais à Naples, qui est d'aller disputer chaque samedi avec les rabbins à la synagogue, de parler et de débattre sur les points de l'Écriture sainte. Et pour te dire la vérité, je réussis aussi peu à en faire des chrétiens, qu'eux à faire de moi un juif. Rien de plus, mais que Dieu te garde et qu'il Lui plaise de te conduire à la sainte foi catholique⁹.

Chacun campait sur ses positions, mais ces discussions contribuaient à maintenir la pression sur les juifs. Les religieux s'invitaient dans les synagogues, perturbant le repos sabbatique, alors que le prosélytisme dans le sens inverse était rigoureusement interdit – d'où la pointe finale de la lettre, où le missionnaire avouait son impuissance avec un peu d'humour, puisque ni lui ni ses lecteurs ne pouvaient imaginer sérieusement son apostasie.

L'élection providentielle de Pie V

Elia Corcos, âgé de cinquante ans lors de son baptême en 1566, avait peut-être eu l'occasion d'entendre Antonio de Guevara dans une synagogue de Rome, trente ans plus tôt. Habitué par ses activités à fréquenter des chrétiens de la haute société, il n'était pas impressionné par leur attitude, comme le montre la promesse en forme de défi qu'il lança au cardinal Ghislieri. Il ne pensait pas prendre un gros risque en

« Je me ferai chrétien quand je vou

pariant son baptême sur une électi
les dernières années du règne de
où il est possible de situer ce d
devait être assez faible car il é
à cause de divergences avec le
Trente et la direction du Sai
le 20 décembre 1565, Ghisl
dans les premiers favoris
en course, Carlo Borrome
et, le roi d'Espagne ne p
par acclamation le 7 ja
déterminé à appliquer l
hérétiques, et à conve
condition qu'Elia Cor
lui rappela sa prome
« Elia, aussitôt, s'o

Le baptême d'El
fut le premier gra
événement qui a
en scène Salam
a retenu l'atten
Salamone Co
fameux pour
à ces conv
riens qui s
l'histoire
en est la

L'his
tion d
de l'u
n'ét

ce

da

d

pariant son baptême sur une élection qu'il estimait improbable. Dans les dernières années du règne de Pie IV, vers 1564 ou 1565 (époque où il est possible de situer ce dialogue), la cote du cardinal Ghislieri devait être assez faible car il était tombé dans une disgrâce relative, à cause de divergences avec le pape sur l'interprétation du concile de Trente et la direction du Saint-Office. Lors du conclave qui s'ouvrit le 20 décembre 1565, Ghislieri avait soixante et un ans. Il n'était pas dans les premiers favoris. Après l'échec de plusieurs des cardinaux en course, Carlo Borromeo et Alessandro Farnese se mirent d'accord et, le roi d'Espagne ne posant pas de veto, Michele Ghislieri fut élu par acclamation le 7 janvier 1566. Il prit le nom de Pie V. Il était déterminé à appliquer le concile de Trente, à combattre les Turcs et les hérétiques, et à convertir les juifs. Par cette élection peu probable, la condition qu'Elia Corcos avait mise à son baptême était remplie. Pie V « Elia, aussitôt, s'offrit au baptême ».

Le baptême d'Elia Corcos et d'une partie de sa famille, le 4 juin 1566, fut le premier grand épisode de conversion dans la famille Corcos, un événement qui a pourtant été éclipsé par le suivant, celui où entrèrent en scène Salamone et Lazzaro Corcos. Le deuxième épisode, en effet, a retenu l'attention de la postérité parce que son personnage principal, Salamone Corcos devenu par le baptême Ugo Boncompagni, est resté fameux pour ses liens avec Filippo Neri et les pères de l'Oratoire. C'est à ces conversions de 1581-1582, sous Grégoire XIII, que les historiens qui se sont intéressés aux Corcos/Boncompagni font commencer l'histoire, alors que l'événement survenu à la génération précédente en est la véritable genèse.

L'histoire de Pie V et d'Elia Corcos offre, avec le pari et l'intervention du Saint-Esprit, une explication plausible à la conversion soudaine de l'un des principaux banquiers de la communauté juive. Elia Corcos n'était pas le premier juif à faire le saut du baptême dans la Rome de ce temps. Loin de là : dans les années 1560, au lendemain de la fondation du ghetto, les juifs affluaient par familles entières à la Maison des catéchumènes, sous l'effet des pressions et restrictions multiples¹⁰. Mais le cas d'Elia était différent, et c'est pourquoi il fit tant de bruit à Rome. Outre sa relation avec le futur pape, d'autres liens l'avaient-ils rapproché de l'Église ? Son contact familial du côté catholique pourrait être une femme, Cristofora de Monte, épouse de l'un des néophytes les plus en vue dans les années 1560-1580, Andrea de Monte.

Andrea et Cristofora de Monte

Andrea de Monte s'appelait auparavant Joseph Sarfati. Si ce nom de Sarfati (« le Français » en hébreu) renvoie à une lointaine origine française, Joseph était originaire de Fès au Maroc, ce qu'indique le nom de « Joseph Moro » sous lequel il apparaît aussi dans la documentation. Il était probablement né dans cette ville vers 1510, et arrivé à Rome pendant son enfance. Il avait été rabbin à Rome et à Spolète, et savait l'hébreu, l'araméen et l'arabe¹¹. Il sauta le pas à un âge assez tardif, autour de la quarantaine. « Andreas de Monte de Fès, néophyte romain », comme le désigne son testament¹², est le nom qu'il reçut lors de son baptême vers 1552, sous le règne de Jules III. Andrea s'efforça de maximiser les bénéfices de la conversion dans un premier temps, en se montrant très agressif envers ses anciens coreligionnaires, et il chercha aussi à en réduire le coût, en jouant ensuite un rôle de médiateur entre la papauté et la communauté juive. Sa femme, dont le prénom hébraïque n'est pas connu, avait sans doute été baptisée en même temps que lui. Cristofora était le prénom de la nièce du pape. En admettant que Cristofora de Monte fût légèrement plus jeune que son mari selon l'usage courant, elle pourrait être née à la fin des années 1510. Elle dicta son testament à Rome le 15 septembre 1587, quelques jours avant son mari, et sa mort précéda aussi de quelques jours celle d'Andrea qui s'éteignit le 22 septembre.

Dans son testament, Andrea de Monte désigna Ugo Boncompagni comme son légataire universel et son exécuteur testamentaire. Il lui laissa surtout une exceptionnelle collection de livres hébraïques comptant plus de 125 titres, parmi lesquels un Targum de 450 folios dont l'exemplaire avait été copié en 1504 pour le cardinal Egidio da Viterbo, et qui est encore, à ce jour, la traduction la plus complète du Pentateuque en araméen. Cristofora fit à Ugo Boncompagni un legs bien plus modeste : « Item, elle laisse au Magnifique Seigneur Ugo Boncompagni (son neveu) dix carolins pour sa part, afin qu'il ne puisse rien demander de plus sur ses biens¹³. » La mention « neveu », ajoutée en marge de l'acte, indique le lien de parenté entre le légataire et la testatrice. Je suppose que Cristofora de Monte, tante de Salamone Corcos/Ugo Boncompagni, était la petite-fille de David Corcos et la sœur de Salvatore, Elia (le baptisé de 1566), Efraïm et Joseph Corcos ;

qu'elle soit une Corcos, et non une tante maternelle de Salamone/Ugo, me semble le plus vraisemblable compte tenu des relations, dont on verra plus loin le développement, entre Ugo Boncompagni, Andrea de Monte et les néophytes Ghislieri.

Rabbins renégats et censeurs des livres juifs

Pour combattre l'aveuglement des juifs sur le terrain intellectuel, les papes employaient deux armes : la censure des livres hébraïques et la prédication obligatoire¹⁴. Dans ces opérations, les anciens rabbins comme Andrea de Monte jouaient un rôle précieux car ils lisaient l'hébreu et connaissaient bien la littérature rabbinique, autant de compétences rares dans le clergé catholique. Andrea de Monte travaillait en compagnie de deux autres néophytes : Alessandro Franceschi, né Graziadio da Foligno, un ancien banquier de Spolète, baptisé en 1542 par Ignacio de Loyola, et qui exerçait le métier de scripteur d'hébreu à la Bibliothèque vaticane ; et Filippo Herrera, né Salomone di Isac Colorni, originaire de Mantoue, baptisé en 1544 avec quatre de ses enfants¹⁵.

Ces hommes opéraient une reconversion professionnelle gratifiante en se faisant catholiques. À Rome, le titre de rabbin était donné aux hommes compétents en matière de *halakha* (ce que les chrétiens appelaient « le droit juif »), sans qu'ils officient nécessairement à la synagogue : ce titre était avant tout une affaire de prestige intellectuel. L'érudit qui ne souhaitait pas compléter l'étude de la tradition juive par un métier plus prosaïque et rémunérateur (banquier, médecin, enseignant, vendeur de livres) n'avait guère de sources de revenus¹⁶. Le changement de religion lui ouvrait une carrière avantageuse avec une certaine sécurité matérielle, ainsi qu'un travail intellectuel qui le maintenait en contact avec la littérature en langue hébraïque. Chargé de nombreux enfants, Andrea de Monte n'était pas riche, comme le suggère l'aumône mensuelle de trois écus pour laquelle en 1569 Filippo Neri le recommanda à l'archevêque de Milan, Carlo Borromeo¹⁷. Le coût psychologique de cette transformation était que le « rabbin renié » (pour reprendre l'expression de Montaigne qui l'entendit prêcher lors de son séjour à Rome¹⁸) devait se plier aux autorités catholiques et supporter l'hostilité de la communauté juive.

Peu après le baptême d'Andrea de Monte, le Saint-Office lança une grande campagne pour confisquer aux juifs leurs exemplaires du Talmud (accusé de contenir d'atroces blasphèmes contre le Christ) et leurs autres livres en hébreu, qui furent brûlés sur le Campo de' Fiori le 9 septembre 1553, jour du nouvel an juif 5314. Guglielmo Sirleto, bibliothécaire de la Vaticane, se félicita de cette destruction : « Il est certain qu'en leur enlevant ce livre, on a enlevé un grand obstacle à leur conversion¹⁹. » Cependant le jésuite espagnol Francisco de Torres considérait que cette mesure ne suffisait pas car, d'après le témoignage de néophytes (dans lesquels les historiens reconnaissent Andrea de Monte et ses homologues), les juifs enseignaient en secret à leurs enfants que la doctrine chrétienne était fausse et que les miracles étaient des inventions²⁰ ; il exhortait le Saint-Office à détruire les commentaires rabbiniques et à doubler les sermons juifs de prédications catholiques, afin de soustraire les enfants juifs à l'influence pernicieuse de leurs aînés. Jules III, par la bulle *Cum sicut nuper* du 29 mai 1554, entérina les mesures prises par le Saint-Office (la prohibition et le brûlement du Talmud dans tous les États chrétiens, les perquisitions pour confisquer les volumes suspects et détruire ceux qui seraient contraires à la foi catholique) ; mais il interdit d'importuner les juifs pour les livres déjà inspectés, et leur donna un délai de quatre mois pour faire examiner les autres. Quelques mois plus tard, il accorda un délai supplémentaire pour ces opérations. Entre-temps, les juifs s'étaient organisés pour devancer la censure ecclésiastique.

Les voies de communication entre le Saint-Office et les communautés juives pouvaient passer, entre autres, par Andrea de Monte et Elia Corcos. Dès le mois de septembre 1553, les juifs de Rome établirent un comité de cinq rabbins pour expurger les livres, opération de censure préventive qui devait éviter leur destruction complète par les autorités chrétiennes²¹. Elia Corcos participa à la réunion de quatorze représentants des principales communautés juives tenue à Ferrare le 21 juin 1554, sur les terres du duc Ercole II. Il y fut décidé qu'aucun livre en hébreu ne pourrait être imprimé sans l'autorisation préalable d'une commission de trois rabbins²². Malgré ces mesures de prudence, le Saint-Office confisqua tous les livres juifs qui purent être trouvés à Rome, même les livres de prières, le 1^{er} mai 1557. L'année suivante, Paul IV publia l'Index des livres interdits, le premier pour l'Église romaine, qui confirma la prohibition du Talmud. Le cardinal Ghislieri était totalement engagé dans ces actions. Il n'est pas évident de prouver

qu'Andrea de Monte a joué un rôle essentiel dans ces décisions, si ce n'est que, dans les années 1552-1554, il rédigea une *Réfutation des juifs et de leurs fausses opinions* qui dénonçait le Talmud avec véhémence, et qu'en 1557 il signala la présence d'un commentaire rabbinique qui lui semblait dangereux, conservé par la synagogue ashkénaze de la communauté de Rome ; l'affaire se solda par une lourde amende de 1 000 écus²³.

Le travail routinier des censeurs consistait à trier les livres juifs pour écarter ceux qui semblaient franchement offensants pour le christianisme, et à corriger ceux qui présentaient des passages problématiques. L'expurgation portait en général sur quelques phrases ou pages, et elle était destinée à permettre la circulation du livre. Les juifs devaient apporter leurs livres pour cet examen, puis rémunérer le travail des censeurs. Dans l'ensemble, la censure pontificale approuvait les ouvrages qui n'étaient pas explicitement interdits, de sorte que la plupart des livres juifs étaient autorisés. Il est possible qu'après des débuts fracassants Andrea de Monte ait plutôt contribué à laisser ces ouvrages circuler, comme semble l'indiquer la lettre que lui adressa, vers 1580, Moïse Alatino de Spolète. Alatino, médecin respecté pour ses travaux et sa culture (il avait traduit de l'hébreu en latin et publié à Venise la paraphrase de Thémistios du traité perdu d'Aristote *Du ciel*), ne voyait pas en Andrea de Monte un ennemi, mais plutôt un appui²⁴. À partir de 1560, Andrea exerça la fonction de scripteur de langue hébraïque à la Bibliothèque vaticane, poste qui lui permit de rassembler la belle collection de livres hébraïques qu'il légua par testament à Ugo Boncompagni.

Les sermons obligatoires

La censure des livres juifs était étroitement liée à la prédication destinée à convertir les juifs, car les premiers fournissaient un répertoire d'arguments pour tirer les seconds de leur aveuglement. Il fallait partir de leurs propres livres pour mettre les juifs en contact avec les vérités chrétiennes, en leur montrant qu'ils se trompaient sur l'interprétation de la Bible. L'un des moyens employés à cette fin était de se rendre dans les synagogues, comme l'avait fait Antonio de Guevara à Naples et à Rome, mais par la suite il sembla préférable de réunir les juifs

dans des lieux contrôlés par les autorités chrétiennes. Ceux de Rome étaient convoqués à l'oratoire de la Confrérie de la Trinité des pèlerins et convalescents, une grande salle située non loin du ghetto. La confrérie avait été fondée en 1548 par Filippo Neri et ses compagnons.

Il faut imaginer ces séances que la bulle *Vice eius nos* de Grégoire XIII, le 1^{er} septembre 1577, avait rendues obligatoires pour les hommes, les femmes et les enfants de plus de douze ans, à raison du tiers de la communauté par séance. Le samedi, après l'office à la synagogue, quelque cent cinquante juifs, dont une majorité d'hommes, avec des femmes et des jeunes gens, sortaient du ghetto, s'exposant aux moqueries et aux insultes des chrétiens jusqu'à leur entrée dans l'oratoire. Là, ils donnaient leur nom au garde qui en prenait bonne note. Les absents seraient punis d'une amende d'un *testone* qui (vexation supplémentaire) était destinée aux catéchumènes pauvres. Les catéchumènes, vêtus de blanc, et les néophytes, en noir, étaient présents eux aussi, si bien que les juifs, placés près du prédicateur, apercevaient dans l'auditoire ceux de leurs proches qui avaient quitté la communauté. Le public était nombreux : des cardinaux, des prélats et des voyageurs étrangers comme Montaigne en 1581 venaient assister aux prestations des orateurs et à l'humiliation des juifs, spectacle qui devait les conforter dans leur propre foi. Deux prédicateurs se relayaient, à raison d'une demi-heure chacun. Certains étaient des figures importantes de la Rome catholique, comme le jésuite Roberto Bellarmino ou encore Francesco Maria Tarugi, de la congrégation de l'Oratoire. Andrea de Monte, qui exerça cette fonction de 1576 à 1582, expliquait dans l'optique chrétienne les passages du Pentateuque et des prophètes qui avaient été lus le matin même à la synagogue et démontait les commentaires rabbiniques à grand renfort de citations bibliques²⁵. Pendant ce temps, un garde passait dans les rangs des juifs et réveillait avec sa baguette ceux qui s'assoupissaient²⁶. Andrea de Monte devait être particulièrement offensif car les juifs de Rome protestèrent contre ses sermons. En 1582, il dut arrêter cette activité.

À partir de 1578, Andrea et Cristofora de Monte furent logés près du Collège des néophytes fondé l'année précédente dans la région Sant'Eustachio, dans une maison que leur louait la confrérie de la Santissima Annunziata (une confrérie située à l'église de la Minerva, qui s'occupait de doter les jeunes filles pauvres), à charge pour Andrea de faire le catéchisme aux néophytes. À cette époque, le cardinal Guglielmo Sirleto, chef de la Bibliothèque vaticane, était le protecteur

des néophytes, fonction qu'il assura jusqu'à sa mort en 1585²⁷. Andrea de Monte composa à sa demande un commentaire du chapitre 53 du Livre d'Isaïe, passage que les exégètes chrétiens interprètent comme l'annonce de la Passion du Christ, à travers la figure du « serviteur souffrant »²⁸. Ce commentaire offre un exemple des prédications destinées aux juifs : les versets bibliques sont d'abord cités en hébreu, puis traduits en italien et commentés au fil du texte en prenant appui sur d'autres passages de la Bible hébraïque et quelques commentateurs juifs. D'autres convertis composaient des livres du même genre. Parmi ceux qui côtoyèrent Andrea de Monte dans les années 1570 et 1580, on peut mentionner ses amis Fabiano Fioghi, baptisé en 1559, qui enseignait l'hébreu au Collège des néophytes, ou encore Giovanni Paolo Eustachio (né Elia ben Menachem de Nola), baptisé en 1568, copiste à la Vaticane et professeur d'hébreu à l'université de La Sapienza²⁹. Sur ce petit milieu romain des érudits d'origine juive qui s'étaient mis au service de l'Église, on manque encore d'une vision d'ensemble. Toujours est-il que Cristoforo et Andrea de Monte ont pu donner aux Corcos l'exemple d'une intégration réussie dans la société chrétienne. En passant du côté chrétien, Elia ne s'aventurait pas en terre inconnue. Et lorsqu'ils firent de même quinze ans plus tard, Lazzaro et Salamone Corcos arrivèrent sur un terrain déjà balisé.

Elia Corcos, converti-trophée

Pour Pie V, Elia Corcos était une grosse prise : un converti-trophée. Je désigne par cette expression un certain type de convertis, des hommes puissants et riches à l'échelle de leur communauté d'origine, et dont le basculement marquait une victoire importante pour le camp catholique. La défection de tels hommes devait démoraliser leur communauté, lui retirer des ressources économiques et entraîner d'autres départs. Elia Corcos devenu Michele Ghislieri fut le premier converti-trophée de la famille Corcos. Les néophytes étaient nombreux au début du règne de Pie V. Vingt-six juifs « convertis volontairement à la foi du Christ » furent baptisés au mois d'août 1566 à la Minerva, puis douze en octobre ; l'année suivante vit le baptême de douze juifs en janvier, quarante à l'occasion de la fête de Pâques, et encore vingt au mois de mai, avec un captif « turc »³⁰. La cérémonie

du 4 juin 1566 se distingue nettement de ces baptêmes en série par la qualité des convertis, le choix du lieu et l'intervention du pape. Si la grâce divine ne toucha qu'Elia et l'un de ses fils, cela suffit pourtant à porter cinq personnes vers le baptême qui fut célébré en grande pompe, en la basilique Saint-Pierre. La nouvelle basilique n'était pas terminée, il y manquait encore le dôme. Les travaux ultérieurs ont modifié la disposition des lieux si bien qu'il est difficile de replacer le déroulement des baptêmes dans l'espace actuel du sanctuaire, mais on peut se représenter les différents groupes qui étaient présents ce jour-là dans la chapelle du Saint-Sacrement. Cornelio Firmani, maître des cérémonies de la cour pontificale, a laissé dans son journal un long récit de ces baptêmes, plus complet que celui de l'*avviso*³¹.

Les nombreux juifs que l'on avait fait venir étaient massés sous l'orgue. De là, au son triomphal et peut-être assourdissant de la musique liturgique, ils ne devaient manquer aucun détail de l'événement. Parmi eux se trouvait l'épouse d'Elia Corcos, une femme d'une cinquantaine d'années sans doute entourée de ses enfants adultes. Le couple avait plusieurs enfants qui étaient déjà majeurs, ce qui leur donnait la possibilité de décider par eux-mêmes de suivre ou non leur père³².

Pendant les préparatifs, Giulio Antonio Santori, un prélat proche de Pie V qui l'avait fait consultant du Saint-Office puis archevêque de Santa Severina, reçut une procuration des cardinaux Farnese, Crispo, Pacheco, Vitellio et Gesualdo, pour se dégager du lien de parenté spirituelle qui pouvait se créer entre eux s'ils participaient ensemble à ce sacrement³³. Tiberio Crispo, demi-frère d'une nièce de Paul III, et Alessandro Farnese, petit-fils du même pape, étaient les plus anciens. Francisco Pacheco et Antoine Perrenot de Granvelle étaient des prélats diplomates, sujets du roi d'Espagne. Vitellozzo Vitelli, en tant que cardinal camerlingue, avait certainement été en relation avec Elia et Moïse Corcos auparavant. La participation de ces princes de l'Église était attendue. Les baptêmes rapportés par les *avvisi* témoignent de l'engagement des cardinaux et de l'aristocratie romaine dans la conversion des juifs, les prélats et les nobles dames intervenant comme parrains et marraines des néophytes, certains par obligation, d'autres avec enthousiasme. Les auditeurs de la Rote (deux d'entre eux étaient chargés de porter le grémial sur les genoux du pape pendant qu'il procédait aux baptêmes), et les protonotaires apostoliques contribuaient au faste de la liturgie, ainsi que de nombreux acolytes et assistants menés par le maître des cérémonies. Se détachant du reste des spectateurs, des

cardinaux étaient assis sur des bancs en demi-cercle, devant la tribune où les baptêmes étaient administrés.

Les catéchumènes furent introduits dans la basilique, un cierge allumé à la main, précédés par quatre servants d'armes ou massiers ; des palefreniers pontificaux portaient les enfants. Elia était accompagné de son fils Moïse âgé d'une trentaine d'années. Celui-ci offrait au baptême ses trois fils : Leone (sept ans), Abram (trois ans), et le petit dernier, prénommé Elia comme son grand-père. Ce groupe reçut le patronyme du pape, Ghislieri, et des prénoms (Michele, Pio, Paolo, Tiberio, et Francesco) qui témoignaient des prestigieux parrainages sous lesquels ils commençaient leur nouvelle vie.

Pie V, revêtu d'un pluvial et coiffé d'une mitre blanche, hiératique, amaigri par les pénitences, était le personnage central autour duquel s'ordonnait ce rite qui, comme les autres cérémonies pontificales, était d'une splendeur sans égale dans les cours d'Europe. Les multiples génuflexions prévues par le cérémonial, signes de la vénération qu'inspirait Sa Sainteté, éprouvaient les forces des participants. Cependant le pape ajoutait à sa fonction de représentation une dévotion toute personnelle³⁴. Après avoir ondoyé les catéchumènes avec l'eau bénite qu'on lui présentait dans un vase d'argent, « avec une dévotion incroyable et sous les applaudissements du peuple », il se rassit, recoiffa la mitre qu'il avait ôtée pour prononcer l'oraison, oignit les baptisés avec le saint chrême, leur donna des vêtements blancs (symboles de pureté) puis, à la lumière des cierges, tête nue et le genou fléchi, entonna le *Te Deum Laudamus*, « spectacle de toute beauté » selon l'auteur de l'*avviso*. Après quoi, à nouveau assis et coiffé de sa mitre, le pape reçut les néophytes Michele et Pio Ghislieri qui furent admis à lui baiser les pieds – un antique rite d'adoration qui consistait à appliquer, à genoux, un baiser sur la croix ornant le chausson pontifical.

Cette cérémonie devait donner aux baptisés un avant-goût de la gloire céleste dont le sacrement leur ouvrait les portes. Outre cette promesse de salut, Pie V accordait au néophyte Michele Ghislieri et à son fils les avantages matériels qui surpassaient sa position sociale antérieure : « Sa Sainteté lui a donné deux titres de chevalier et lui a accordé des chambres au palais pontifical, et des frais. Elle ne manquera pas de leur accorder toutes sortes de faveurs. Quant à ses affaires, il semble que cela n'a pas été encore bien décidé mais on peut être certain qu'ils obtiendront tout ce qu'on peut leur laisser sans contrevenir aux saints canons », précise l'*avviso* de Rome³⁵.

Adoptés dans la famille du pape

En l'occurrence, le baptême produisait des effets équivalents à ceux d'une adoption. Les néophytes Ghislieri étaient intégrés dans la famille du pape, un groupe aux contours imprécis dont les membres jouissaient de privilèges à la cour en vertu de l'office exercé ou de leur proximité personnelle avec le pape : la commensalité (le fait d'être nourri dans des salles à manger de différents niveaux), une allocation financière, un logement au palais apostolique. Chaque pape, au début de son règne, renouvelait une partie de son entourage en fonction de ses origines, de ses affinités et des recommandations qui lui étaient présentées. Sur les listes de commensaux, on repère des officiers relevant des services domestiques et bureaucratiques de la cour, mais aussi des parents plus ou moins nombreux selon les penchants népotistes du pape régnant, de vieux serviteurs, des compatriotes, des artistes et des savants. La cour de Pie V comptait 515 à 700 individus inscrits sur ces listes³⁶. Ce pape était réputé pour sa gratitude envers ceux qui l'avaient soutenu avant son élection ; en baptisant Elia Corcos, son fils et ses petits-fils, il leur ouvrait l'accès à cette nébuleuse, ce qui leur promettait d'autres occasions de succès selon les relations qu'ils pourraient former à la cour. À ces avantages bien définis (logement au palais et allocation) le pape pouvait joindre « toutes sortes de faveurs » en argent ou en nature. Dans l'immédiat, le néophyte Michele Ghislieri reçut deux titres de chevalier, pour lui et son fils, ce qui les faisait entrer dans la noblesse romaine et leur permettait de recevoir sur les revenus de l'Église une pension dont l'ambassadeur Tiepolo précise la valeur : 1 500 écus. Selon l'*avviso*, le sort des biens acquis par Elia Corcos dans son activité de prêt était encore en suspens, mais la bulle *Cupientes Judaeos* (à laquelle fait allusion la mention des « saints canons ») laissait la possibilité d'en conserver une grande partie. Cette disposition reprenait une recommandation de la *Lettre à Léon X*. Auparavant, l'usurier converti perdait les biens qu'il avait acquis dans son ignoble activité ; ce renoncement venait réparer le dommage qu'il avait infligé à la société en recherchant des gains illicites, et lui permettait d'être incorporé à l'Église, purifié de ses fautes³⁷. L'inconvénient était que le converti commençait sa nouvelle vie sans ressources, ce qui pouvait être dissuasif. Pour faciliter les conversions, la bulle *Cupientes Judaeos* prévoyait que les biens mal acquis devaient être restitués à

leurs propriétaires mais que, si cette restitution était impossible, le néophyte pouvait être autorisé à les conserver. Pour Elia Corcos, cette mesure était appliquée avec toute la souplesse possible. On le voit, sa sortie du ghetto était récompensée par des concessions financières qui manifestaient une faveur spéciale de la part du pape. Devenu catholique avec son fils et trois de ses petits-fils, Elia/Michele commençait une lignée dans la noblesse romaine, grâce à son nouveau nom qui lui permettait de se fondre dans la parentèle pontificale.

Mais il n'eut pas le temps de profiter de cette position prometteuse. Le 9 août, Michele Ghislieri, « le juif que Sa Sainteté avait baptisé de sa propre main à la dernière Pentecôte », mourut, et Pie V en montra un grand chagrin « en raison de l'amour qu'il lui portait »³⁸. Pendant l'été 1564, au plus fort de sa disgrâce, gravement malade, le cardinal Ghislieri s'était fait préparer un tombeau dans l'église de la Minerva, composant même sa propre épitaphe³⁹. C'est là qu'il fit inhumer Michele Ghislieri, ce qui est un autre témoignage de leur lien personnel. La mort soudaine de ce néophyte qui était l'homonyme du pape alimenta les conversations des Romains toujours avides de présages car « il semblait que se réalisait le pronostic des astrologues, qui disaient que le pape devait mourir le 9 de ce mois, et ce même jour est mort cet homme que Sa Sainteté avait baptisé et auquel elle avait donné son propre nom et celui de sa famille, en l'appelant Michele Ghislieri⁴⁰ ». Ainsi les Romains recomposaient-ils le destin d'Elia Corcos, baptisé sur un pari et qui, par ce baptême, avait sauvé le pape de la mort qui devait le frapper, la détournant sur sa propre tête.

Pio Ghislieri prit la tête de la famille. On lui conféra la charge de répartir les dots des jeunes filles néophytes⁴¹. La femme d'Elia/Michele ne fut pas ramenée dans le ghetto mais conduite au couvent de la Minerva, auprès des dominicains. Revenant sur son refus, elle fut baptisée le dimanche 3 septembre 1566 et reçut le prénom de Paola⁴². Le titre de chevalier du défunt Michele fut transféré à Paolo, l'aîné des fils de Pio. Le deuxième, Tiberio, entra à la fin de 1582 chez les théatins, dans leur maison mère de San Silvestro a Monte Cavallo, sur le Quirinal. Il y fit profession deux ans plus tard sous le nom de Michele Ghislieri, en mémoire du pape Pie V ou de son propre grand-père, et fut ordonné prêtre en 1591⁴³. Francesco, le plus jeune, demeura dans la vie laïque avec le titre de chevalier. En 1581, lorsque leur cousin Lazzaro Corcos se fit catholique, ces trois jeunes gens avaient entre seize et vingt-deux ans, pratiquement le même âge que lui.

Chapitre 4

La banque Corcos

Le sérail des juifs

Quand Paul IV décida de confiner les juifs dans le quartier qui allait devenir le ghetto, les chrétiens qui y habitaient durent déménager. Pendant l'automne 1555, une muraille fut construite pour enclore le « sérail des juifs ». Elle partait de la rive du Tibre à la hauteur du pont Fabricius dit « Quattro Capi », rejoignait le portique d'Octavie qui restait hors du périmètre muré, puis se dirigeait vers l'ouest, coupait la place Giudea en deux parties et, tournant vers le sud, revenait vers le Tibre le long de la ruelle des Cenci, englobant la place du Mercatello mais laissant à sa droite, hors du quartier juif, le palais de la famille Cenci. Les lieux de culte chrétiens qui se trouvaient à l'intérieur de ce périmètre furent démolis. L'église des Saints Martyrs Patermuzio et Copete, qui se dressait depuis cinq siècles sur la place du Mercatello, non loin de la synagogue, fut rasée. Prospero Boccapaduli, patricien issu de la vieille noblesse romaine, avait un droit de patronage sur cette église où se trouvaient les tombeaux de ses aïeux¹. Propriétaire de plusieurs logements dans le quartier, dont deux dans la via Giudea, la « rue des juifs » qui reliait la place Giudea au pont de Quattro Capi, il les louait à des juifs pour des loyers annuels assez modiques : 14 écus pour David Katzav, ou encore 10 écus pour Sabato Pariente, crieur de la communauté². Boccapaduli dut déménager lui aussi, quittant son palais de la place Giudea pour s'installer place Mattei, tout près mais hors des limites du sérail des juifs, tandis que les restes de ses ancêtres et ses droits de patronage étaient transférés dans une paroisse voisine. Il resta propriétaire de maisons situées dans le ghetto et louées à des juifs, comme le faisaient d'autres particuliers et des communautés religieuses. Quant aux juifs,

après une période de transition jusqu'au milieu des années 1560, ils durent se défaire des biens immobiliers qu'ils possédaient. L'un des voisins de l'ancien palais Boccapaduli était le banquier Lazzaro da Viterbo. En octobre 1566, il dut céder sa maison pour 500 écus, sans doute au-dessous de sa valeur réelle ; elle fut rachetée par Boccapaduli dont les Viterbo devinrent les locataires³. Ils parvinrent quelque temps plus tard à obtenir sur ce logement un droit d'habitation (*jus inquilinatus* ou, en hébreu, *gazagà*), une sorte de bail perpétuel qui permettait aux juifs de sécuriser leur présence dans leurs logements, faute de pouvoir en être propriétaires.

Ce système de location perpétuelle tirait son nom d'une institution talmudique, la *hazakah*, un droit de possession fondé sur l'usage continu d'un bien. Une *gazagà* désignait un droit de ce type, et non l'objet en question qui pouvait aussi bien être un siège à la synagogue, une maison, un appartement, une boutique, qu'un point de vente au marché ou une patente de prêt⁴. Le titulaire d'une *gazagà* sur un logement en avait la jouissance, moyennant le paiement au propriétaire d'un loyer d'autant plus modique que Pie IV, en 1562, gela le montant des loyers des maisons situées dans le ghetto. Le locataire pouvait partager, vendre, céder ou hypothéquer ce droit, le donner en dot ou le léguer en héritage, sans devoir demander l'autorisation du propriétaire chrétien. Élément majeur des patrimoines des juifs, les droits de *gazagà* suscitaient d'innombrables querelles entre juifs, entre les bailleurs chrétiens et leurs locataires (quand le bailleur, après avoir financé de gros travaux, augmentait le loyer du logement) ou la communauté juive (quand les locaux restaient inoccupés, ce qui représentait un manque à gagner pour les propriétaires), mais aussi, comme on le verra, entre juifs et néophytes⁵.

Le 31 mars 1568, le banquier Salvatore di Salamone Corcos, l'un des quatre petits-fils de David Corcos, prit en location, avec un bail de six ans et pour un montant annuel de 100 écus, une maison de Prospero Boccapaduli. Le bail, renouvelable au même prix, précisait que Salvatore Corcos ne possédait pas de droit de *gazagà* sur cette maison. À cette époque, tous les logements du ghetto n'étaient pas liés par un droit de *gazagà*, du moins pas cette maison de Prospero Boccapaduli, comme en témoignent les contrats de prolongation du bail qui suivirent : en 1575, c'est Salamone Corcos qui les passa en l'absence de son père, et en 1585 (Salamone ayant quitté le ghetto pour devenir Ugo Boncompagni), son frère Samuele renouvela le bail

pour un montant de 120 écus et une durée de douze ans, en l'absence de son père Salvatore, pour celui-ci et pour ses fils⁶.

Durant les années 1560, Salvatore Corcos avait réparti ses fils de façon à rayonner dans les régions les plus actives de la péninsule. Tous trois étaient à la tête d'importantes activités bancaires et marchandes. L'aîné, Salamone, travaillait à Rome aux côtés de son père. Samuele se trouvait à Ancône, le grand port de l'État pontifical sur la côte de l'Adriatique, où le pape tolérait la présence d'une communauté juive renfermée dans un ghetto. Jacob opérait à Venise dont le ghetto était le plus ancien et le plus important d'Italie ; son épouse Gemma était issue d'une importante famille de marchands ashkénazes, les Luzzatti⁷. Bien qu'ils fussent adultes et mariés, Salamone et ses frères se trouvaient encore sous l'autorité de leur père. C'est avec son autorisation qu'ils passaient des contrats. Ils lui devaient une partie de leurs gains dans la mesure où il leur avait fourni un capital de départ, et ils étaient solidaires de ses dettes. Ils ne pouvaient recevoir de legs ni de dons indépendamment de lui, et n'étaient pas autorisés à faire leur testament⁸. La contrepartie de cette dépendance était la protection paternelle : Salvatore restait tenu d'entretenir ses fils, et garant de leurs dettes éventuelles. Dans la pratique, les fils menaient leurs affaires sans en référer constamment à leur père car, sauf preuve du contraire, on présumait que le *pater familias* donnait son consentement aux obligations que ses fils contractaient dans leur activité professionnelle.

En 1570, Salvatore décida d'émanciper ses fils. Au seuil de la vieillesse, il ne se retirait pas vraiment des affaires puisqu'il conserva sa banque pendant les années suivantes, laissant toutefois à Salamone l'essentiel des opérations. Et c'était là l'objectif de l'émancipation de ses fils⁹. Dattilo di Servio Croccoli, son homme de confiance, se rendit à Ancône et Venise afin de recueillir les procurations de Samuele et Jacob pour l'acte qui fut passé à Rome le 16 mars devant Giacomo Antonio Riccoboni, notaire de la Chambre apostolique.

Ce jour-là, en présence de Salamone, Salvatore régla d'abord la situation des deux cadets. À Samuele, il avait fait envoyer deux lettres de change, pour un montant total de 3 000 écus, par des marchands de Sienne et de Ferrare. Samuele et sa femme Benvenuta avaient aussi reçu 500 écus en argent, ainsi que divers biens et objets. Jacob, lui, avait reçu à Venise par des lettres de change 2 887 écus et, comme son frère, des biens et objets d'or et d'argent. Au total, la part que leur donnait Salvatore s'élevait pour chacun à 5 000 écus, en comptant

les lettres de change, les objets et un reliquat que le notaire romain devait leur verser à leur convenance. C'est à Salamone que revenait la meilleure part. Si Salvatore évoquait son « amour paternel » envers ses deux autres fils, il réserva à Salamone, son premier-né, la déclaration de son « doux amour paternel » en raison de « ses nombreuses qualités, son travail sans reproche dans l'exercice de la banque, sa vigilance, son assiduité, son application et ses dons, autant pour la banque que pour le gouvernement des affaires domestiques »¹⁰. Salamone était doué pour les affaires, on pouvait se fier à lui en toutes choses, et il était l'aîné. Salvatore lui fit donation de 7 000 écus, en y ajoutant des objets précieux et des bijoux pour lui et sa femme. Ainsi, Salvatore anticipait sa succession en transmettant à ses fils, de son vivant, le capital nécessaire pour être à la tête de leur propre banque, séparément, à charge pour chacun de le faire fructifier à son propre profit. Dans la division de ses biens, il donna à l'aîné une double part. Cet avantage en faveur de l'aîné correspondait à une pratique courante mais non obligatoire et, nous le verrons, d'autres pères prenaient des dispositions plus égalitaires.

Salamone, banquier en exercice

À la fin des années 1570, la banque de Salvatore et Salamone Corcos était prospère, pour autant que les actes notariés permettent de l'estimer. Salamone, qui avait dépassé la quarantaine, était au premier plan, recevait les clients, concluait les contrats de prêt. Le sens matériel du mot *banco* évoluait, désignant la grande table longue placée dans la rue et portant le nom de famille du prêteur, mais aussi l'établissement de crédit¹¹. Cette activité était sévèrement encadrée. En 1577, Grégoire XIII avait fixé à 18 % le taux d'intérêt que les banquiers juifs pouvaient pratiquer, soit une baisse de deux points par rapport au taux précédent ; ils devaient attendre dix-huit mois avant de vendre un objet déposé en gage et non réclamé, soit six mois de plus que sous Léon X. L'existence d'un taux d'intérêt officiel relativement bas était avantageuse pour les emprunteurs, de même que la durée confortable qui leur était laissée pour récupérer leur bien. L'opération était entourée de fortes garanties. Le « notaire des gages des banquiers juifs » (un chrétien, spécialisé dans cette fonction) consignait le montant accordé

en prêt et les termes de l'accord, ainsi que la description du gage et sa valeur présumée. Cet acte, passé en présence de deux témoins chrétiens, faisait foi en cas de perte, de vol ou de détérioration du gage ; quand l'opération avait lieu dans le ghetto, les témoins étaient souvent des ouvriers en bâtiment ou des portefaix. La diversité et le caractère artistique des objets mis en gage (tableaux, bijoux, tissus, pièces d'argenterie et d'ameublement) exigeaient des compétences d'expertise fondées sur une longue pratique. Déterminant la valeur des objets au moment du prêt, les banquiers devaient aussi en fixer le prix de revente lorsqu'ils n'avaient pas été récupérés par leur propriétaire. C'est ainsi que les banquiers juifs jouaient un rôle important dans la circulation des objets de luxe. Ils pouvaient être sollicités, à côté d'experts chrétiens, pour estimer la valeur de la succession de collectionneurs¹².

Parmi les banquiers juifs, Salamone Corcos était de ceux dont la clientèle était la plus sélecte. La transaction de janvier 1578 avec Achille Canzio, majordome du cardinal Gianfrancesco Gambara, en est un exemple. Canzio se présenta chez Salamone, qui lui remit un ensemble de pièces de vaisselle en argent ornées de dorures, le tout pesant cinquante livres : un bassin, un pichet, deux salières, deux drageoirs, une bouteille, une coupe à l'allemande munie de son couvercle, trois plats et une bassinoire, autant d'objets liés au style de vie raffiné d'un prince de l'Église, et qui avaient servi à garantir un prêt de 418 écus d'or contracté trois semaines plus tôt¹³. Évêque de Viterbe, apparenté aux Farnese, le cardinal Gambara faisait construire dans sa villa de Bagnaia des jardins à la dernière mode, que Grégoire XIII lui fit l'honneur de visiter¹⁴. S'il récupérait son argenterie par l'intermédiaire de son majordome, il restait redevable des 418 écus au banquier Alessandro di Moise da Rieti qui, à la demande de la comtesse de la Mirandole, avait promis dix jours plus tôt à Salamone Corcos, par une lettre expédiée de Ferrare, de lui payer la même somme augmentée d'intérêts au taux annuel de 18 %¹⁵. La lettre d'Alessandro da Rieti à Salamone Corcos fut authentifiée par Flaminio Ruffo di San Gimignano et Abram da Viterbo. Ce dernier formait le trait d'union entre Viterbe et Rome ; fils de Lazzaro da Viterbo et époux d'une certaine Ricca Corcos, il était un proche de Salamone. L'un des deux témoins, portefaix dans le quartier du Campo Marzio, devait probablement aider à porter la vaisselle jusqu'au palais Pallavicini où résidait le cardinal, tandis que le second, Antonio Maria Ongarello, originaire de Ferrare et

membre de la domesticité du cardinal, escortait le majordome. D'autres transactions amenaient Salamone à se déplacer hors du ghetto. Ainsi, en octobre 1579, il se rend près du Panthéon, au palais Capranica (un bâtiment massif pourvu d'une tour carrée comme on en construisait un siècle plus tôt), pour une affaire avec Paolo, Ottavio et Domenico Capranica, descendants d'une illustre famille qui avait donné à l'Église des cardinaux et des évêques¹⁶.

En soi, l'activité des banquiers juifs était méprisée car elle relevait de l'usure, c'est-à-dire « un gain provenant d'un contrat mutuel¹⁷ » qui était condamné par les théologiens. L'élément moral essentiel du prêt était l'intention du prêteur. Il était permis de prêter de l'argent pour rendre service, par charité, sans attendre de gain en retour. Si l'emprunteur, étant en mesure de rembourser, témoignait sa gratitude envers le prêteur en lui versant un supplément, ce gain était licite. De même, l'intérêt d'un prêt pouvait venir rémunérer la prise de risque ou le manque à gagner du prêteur. Mais espérer, anticiper, calculer le gain, le prévoir par contrat et faire de l'usure un métier était commettre le péché d'avarice, contraire à la charité¹⁸. Cette activité ignoble mais nécessaire était laissée aux juifs, sous des conditions drastiques. La fixation d'un taux d'intérêt officiel et la surveillance tatillonne exercée sur les banquiers du ghetto maintenaient leurs clients en position de supériorité, renversant le rapport de force qui s'établissait, en principe, entre le créancier et le débiteur.

En aucun cas les clients aristocratiques de Salamone Corcos ne le traitaient en égal. Ils avaient besoin de liquidités pour financer leur train de vie, la magnificence, le bon goût, une domesticité pléthorique et une table généreuse étant sources d'agrément et signes de pouvoir. Mais la conscience qu'ils avaient de leur rang devait leur rendre désagréables les formalités et les calculs dont ces opérations s'entouraient. Une lettre de l'agent du cardinal Luigi d'Este, Giovanni Pietro Tolomei, à son patron reflète ses sentiments à l'égard de Salamone Corcos, devenu Ugo Boncompagni l'année précédente :

Avec cet Ugo Boncompagni, impossible de conclure l'affaire : il sent encore le juif, voulant être garanti par toutes sortes de cautions et d'assurances, et on n'en vient pas à bout. [...] J'ai passé toute la journée à négocier l'affaire avec M. Ugo Boncompagni, sans aboutir parce qu'il veut me compter le cours de l'or, la durée, les provisions [...] et finalement je n'ai pas voulu signer avec lui, pour voir si son frère juif voulait

me faire plus plaisir, mais lui aussi demande un taux de 15 %, si bien qu'avec cette sorte de gens, on ne peut conclure d'affaire sans y perdre beaucoup¹⁹.

C'est au moment de son départ, alors que Salamone Corcos met ses affaires en ordre pour transmettre sa banque à ses gendres, que les archives nous donnent les informations les plus substantielles sur ses conditions de vie. Le 23 janvier 1582, en présence du notaire Pascasio, il fit dresser l'inventaire des biens et gages qu'il conservait chez lui, et dont la valeur fut estimée à 41 400 écus²⁰. Le notaire visita quatre pièces de la maison, réparties sur deux étages. Les 3 500 habitants du ghetto (pour une population non juive de 100 000 individus) s'entassaient sur une superficie de trois hectares, où l'espace était l'objet de compétitions et de négociations constantes. Au fil du temps les maisons du ghetto furent surélevées, jusqu'à atteindre cinq ou six niveaux au XVIII^e siècle. Les inventaires de maisons de banquiers dressés dans les années 1580-1600 mentionnent plutôt deux niveaux, ce qui n'exclut pas l'existence en hauteur d'une mezzanine, d'une terrasse ou d'une loggia, et au niveau du sol, de courettes pourvues de puits. Dans l'ensemble, ces maisons apparaissent plus grandes que celles des autres juifs car elles devaient comporter des pièces affectées au rangement des gages. Au rez-de-chaussée se trouvait la boutique. Les pièces d'habitation (chambres, cuisine, dépense) se répartissaient sur plusieurs niveaux. Pour éviter les vols, les réserves, situées de préférence à l'étage, étaient fermées à clef ; ainsi Simone da Viterbo avait confié les clefs des deux pièces situées à l'étage de sa maison à son cousin Lazzaro, chez lequel il fallut les prendre pour dresser l'inventaire après la mort de Simone²¹. Les objets encombrants et moins précieux pouvaient être gardés dans une annexe.

Le locataire de la maison pouvait céder son droit de *gazagà* sur une partie des pièces, ou les sous-louer ; le logement devait alors être aménagé pour concilier les exigences de division de l'espace et de circulation entre les pièces. Par exemple, lorsqu'en 1598 Salvatore Corcos *junior* sous-loua à Raffaele Abino quatre pièces et une cuisine sur deux niveaux dans la maison qu'il louait à Fabrizio Boccapaduli (fils de Prospero), l'acte de sous-location précisa que Raffaele devait, à ses frais, disposer une échelle de bois pour accéder à ses pièces, échelle qui jouxterait l'escalier de Salvatore sans empiéter sur son habitation. Une autre clause prévoyait qu'en cas d'écroulement d'un

mur, les travaux restaient à la charge de Salvatore²². Ces notations laissent voir, même pour les maisons des élites du ghetto, un habitat fréquemment recomposé, rendu inconfortable par la promiscuité entre banque et vie de famille, la relative exigüité des étages, l'étroitesse des escaliers, la circulation entre les chambres, loggias et mezzanines, les servitudes de passage, et la fragilité des matériaux²³.

Les inventaires après décès des banquiers décrivent avec soin les objets du ménage (meubles, vêtements, vaisselle), ils en précisent la matière, la couleur, le nombre, l'état d'usage. Les effets personnels sont bien distingués des objets qui se trouvent dans la boutique ou dans des annexes. C'est le cas dans les inventaires après décès des banquiers Isac Goiosi et Beniamin Zadich Todeschi²⁴. En revanche, l'inventaire de Salamone Corcos ne dit rien de ses effets personnels et ne donne qu'une vue d'ensemble des pièces de réserve. Dans la première, le notaire note de la laine, du lin et de la soie ; une grande caisse pleine de divers objets en argent, un coffre rempli d'autres objets, en tapisserie, corail et autres matières, un second coffre, en noyer, renfermant de l'argenterie. À l'étage, un coffre est affecté aux chandeliers d'argent, un autre conserve des objets d'or et des bijoux, un troisième contient des verres, des salières et d'autres pièces de vaisselle ; deux coffres cerclés de fer sont réservés aux anneaux d'or, bagues ornées de pierres, bijoux et pierres précieuses. Dans la troisième pièce, un grand secrétaire, des coffrets, des boîtes et des vases semblent correspondre à l'organisation du rangement : chaînes d'or et d'argent, bagues et autres bijoux dans les coffrets et, dans les boîtes : des fourchettes en or, des perles, des boutons en or, des médailles et des pendentifs, des monnaies d'or, des broches. La dernière pièce est remplie du sol au plafond par des pièces de textile (encore des lainages, des soieries, des draps), des vases et des coffres. L'énumération donne à voir un bric-à-brac, coffres et meubles à tiroirs s'entassant dans l'espace réduit des pièces.

La visite du notaire semble avoir pour but de vérifier la présence des objets, plutôt que d'en estimer la valeur. Pour cela, le calcul s'est sans doute fondé sur les registres que Salamone, comme tout banquier juif à Rome, devait tenir en italien et non en hébreu, et soumettre à l'inspection des députés du Mont-de-piété. Fondée par Paul III en 1539, cette institution fournissait à la population la plus pauvre du crédit à un taux d'intérêt de 5 %, bien plus faible donc que le taux de 18 % imposé aux banquiers juifs. Cependant, elle limitait à trois écus le montant des prêts, alors qu'une grande partie de la demande portait

sur des sommes plus élevées. Le marché du crédit était assez large pour le Mont-de-piété et les prêts des juifs. Comme le premier, faute de capitaux, n'était pas en mesure de concurrencer les juifs, la papauté opta pour une autre stratégie : progressivement, le cardinal camerlingue délégua aux agents du Mont-de-piété, les *montisti*, le soin de contrôler l'activité des banquiers du ghetto, d'inspecter leurs registres, de vérifier leurs instruments de mesure, de s'assurer que les gages étaient en lieu sûr et que les pièces de tissu étaient battues au moins deux fois par an pour n'être pas mangées par les souris. Les banquiers devaient avoir un chat dans leur boutique pour chasser les rongeurs²⁵.

Emprunter à un juif révélait une faiblesse, même passagère, c'est pourquoi l'opération devait parfois rester confidentielle. Selon la réglementation fixée sous Sixte V pour la « réforme des banquiers juifs », l'emprunteur, s'il était un noble ou un homme d'Église, pouvait demander que l'opération n'apparaisse pas dans les registres. Dans ce cas, banquier et emprunteur s'échangeaient simplement les polices apportant la preuve de l'emprunt. Lorsque des objets laissés en gage portaient des armoiries permettant d'identifier leur propriétaire, les banquiers juifs n'étaient pas autorisés à les recevoir sans l'autorisation du majordome de l'emprunteur. Enfin, les objets liturgiques ne pouvaient être donnés en garantie d'un prêt, toutefois les objets profanes décorés de croix (ou d'armoiries portant des croix), tels que la vaisselle ou les tapis, étaient admis²⁶. Étant donné la lourdeur de la peine encourue pour la prise en gage d'objets religieux (les galères et 100 écus d'amende), le banquier devait être prudent : en 1596, Moise Missano et ses trois fils, qui tenaient avec lui la banque et la boutique, furent dénoncés au gouverneur de Rome pour avoir accepté un pendentif portant l'image de la Madone ; le délateur était l'un de leurs clients, le noble romain Giulio Cecchini, qui se vengeait ainsi du refus d'un autre prêt²⁷.

L'objet déposé en gage dans la réserve portait une étiquette précisant le nom de son propriétaire ainsi que le montant du prêt. Lorsque l'étiquette disparaissait, il devenait impossible d'identifier le propriétaire du bien²⁸. Les prêts étaient d'abord enregistrés dans des cahiers appelés journaux ou brouillards, tenus au jour le jour. La liste des prêts était ensuite mise au propre, au besoin par un assistant, dans des registres reliés, couverts de parchemin et différenciés par des lettres (A, B, C, etc.)²⁹. S'il perdait un registre, le banquier devait le déclarer devant notaire. Je n'ai trouvé qu'un exemple de cette démarche, et il

concerne Salamone Corcos. Le 26 février 1580, Salamone se présenta devant le vice-régent du cardinal camerlingue et déclara que son assistant, Rubi Davit, avait perdu l'un de ses livres de comptes³⁰. Malgré des recherches assidues, les deux hommes n'avaient pu retrouver ce registre, recouvert de parchemin blanc, où avaient été reportés les emprunts et les gages consignés dans deux journaux, entre le 18 janvier 1577 et le 26 octobre 1579. Salamone précise le contenu de la première et de la dernière entrée du registre égaré, en indiquant pour chacune le nom de l'emprunteur et le montant du prêt, puis en décrivant les objets mis en gage, ce qui était la façon habituelle de décrire les registres. Le volume égaré, dit-il, avait été approuvé en 1577 par Joseph Ambron et Cascian Ram, deux autres banquiers juifs, ce qui fait allusion au contrôle interne à la profession. Les registres conservaient la preuve des prêts ; en cas de désaccord entre l'emprunteur et le banquier, ce qui était noté dans le livre était produit en justice. C'est pourquoi Salamone demandait l'autorisation de faire un nouveau livre pour y reporter les prêts de la période commençant le 18 janvier 1577, à partir des journaux qu'il avait conservés.

Salvatore et Salamone Corcos tenaient l'une des banques les plus prospères du ghetto. Cette incursion dans leur vie matérielle montre que l'activité bancaire exigeait à la fois une solide connaissance du marché des objets de toute sorte, une grande minutie comptable et administrative, et la capacité à fréquenter les milieux aristocratiques, au rang subalterne de prestataire de service. Mais il existait aussi toute une vie interne à la communauté juive qui requérait des banquiers des qualités intellectuelles de haut niveau.

Banquiers, arbitres et administrateurs

Certains banquiers, tout en vivant de leur activité de prêt, étaient désignés dans certaines circonstances par le titre de « rabbins ». Salamone Corcos à la fin des années 1570, Jacob Goiosi ou encore Benjamin Zadich Todeschi étaient gratifiés de ce titre qui les signalait comme de bons connaisseurs de la *halakha* (ces règles complexes régissant tous les aspects de la vie des juifs) et leur conférait un supplément d'autorité. Aussi étaient-ils sollicités comme experts dans les affaires délicates, par exemple quand il fallait trancher un litige ou désigner un tuteur.

Les dettes impayées, les affaires de dots et d'héritages, ou encore les taxes dont chacun devait s'acquitter envers la communauté suscitaient parmi les juifs des contestations qui pouvaient tourner à l'aigre. Or la communauté juive de Rome n'était pas autorisée à disposer d'un tribunal rabbinique pour trancher les litiges entre juifs³¹. L'arbitrage était un procédé qui canalisait les tensions internes au ghetto. Les juifs et juives qui n'avaient pu parvenir à un accord à l'amiable désignaient comme arbitres un ou plusieurs hommes respectés qui, après avoir entendu les arguments des uns et des autres, tranchaient l'affaire. Pour plus de solidité, la sentence arbitrale était revêtue de solennité, pourvue de formules qui la rendaient contraignante, et recevait la signature des parties impliquées. Ce moyen évitait à la communauté de porter ses querelles internes devant le tribunal du vicariat, qui appliquait aux juifs le droit commun. Mais les perdants d'un arbitrage, frustrés, pouvaient être tentés de se tourner tout de même vers la juridiction chrétienne, voire, s'ils jugeaient leur situation insupportable, penser que le changement de religion leur ouvrirait l'accès à une justice plus avantageuse. La fonction d'arbitrage était donc cruciale pour la cohésion de la communauté. Beniamin Zadich Todeschi, par exemple, arbitra en 1577 avec le rabbin-notaire Isac delle Piattelle une querelle sur le montant de la taxe qui était demandée à Salvatore Corcos au nom de la communauté, et que celui-ci contestait³². De tels hommes formaient l'élite intellectuelle de ce petit noyau qu'étaient les banquiers, dans la société du ghetto : c'est aussi parmi eux qu'étaient choisis les syndics des synagogues et les facteurs de la communauté.

La bulle *Cum nimis absurdum* avait contraint les juifs de Rome à ne conserver qu'un seul lieu de culte, mesure qui fut mise en application en 1566. Les diverses synagogues durent vendre leurs biens immobiliers. Après quoi, pour correspondre à l'unité de lieu décrétée par le pape, elles furent toutes logées dans un même bâtiment situé place du Mercatello qui fut appelée désormais place des Cinq Écoles (piazza delle Cinque scuole). Ces synagogues, appelées le plus souvent « écoles » (*scuole*) ou même « paroisses » (on trouve ce terme, emprunté au catholicisme, dans un document en italien³³), fonctionnaient comme des associations, avec une assemblée générale élisant des syndics et des trésoriers. Chacune conservait son individualité, et les rivalités entre elles animaient une sorte de vie politique au sein du ghetto³⁴. Elles s'organisaient pour leurs affaires internes mais se répartissaient entre elles les tâches d'intérêt commun telles que la levée des

taxes et le contrôle de la cacherout. Les pouvoirs des syndics des synagogues s'étendaient à la passation des contrats, la collecte des taxes, la réclamation des sommes dues et, en règle générale, aux opérations qui étaient nécessaires en vue de l'intérêt de l'école. Les titulaires d'une patente de prêt et les hommes de leur famille, forts de leur monopole et de leur statut privilégié, formaient une oligarchie dans le ghetto, ainsi que dans ces sous-communautés qu'étaient les synagogues³⁵. Dans les assemblées générales qui réunissaient la « meilleure partie » des chefs de famille affiliés à chaque école, les banquiers étaient nombreux. Syndics et trésoriers étaient choisis parmi les banquiers, respectés pour leur aisance financière et leurs multiples compétences.

Le 31 mars 1581, Grégoire XIII autorisa la communauté juive et les écoles à racheter les biens immobiliers qu'elles avaient dû vendre en 1566, moyennant une taxe de 1 000 écus³⁶. Les assemblées générales qui furent convoquées à la suite de cette mesure nous offrent un aperçu des différentes écoles : celle des Castellans et Français, celle des Catalans et Aragonais, l'école du Temple, celle des Siciliens, et la Nouvelle École (*Scuola nova*). Le brassage qui s'était opéré depuis les années 1520 au moyen des mariages entre fils et filles de banquiers avait estompé la marque des origines des uns et des autres³⁷. Si les hommes de la même famille tendaient à se regrouper dans la même école, ce n'était pas une règle absolue. On trouvait dans la synagogue des Castellans et Français aussi bien des Corcos et Mursia d'Espagne que des Tripulse originaires d'Afrique du Nord et des Bonaviti italiens. Le 22 mai 1581, l'assemblée de cette école choisit pour syndics Salamone di Salvatore Corcos, son cousin Salamone di Elia Corcos ainsi que Salamone Rocca, et pour trésoriers Lazzaro di Salamone Corcos et Angelo Marzocchi³⁸. Dans l'assemblée des Catalans et Aragonais, réunie le 9 juin et le 27 août, siégeaient plusieurs membres des familles Ambron, Asdriglia, Aversa, Sestieri, de Signo, Ram, mais aussi des Lattès et des Todeschi, dont le nom (en latin, *Teutonici*) rappelait l'origine ashkénaze. Jacob Goiosi et Israel Provenzale furent nommés syndics³⁹. C'est à cette synagogue qu'étaient affiliés les Ascarelli de plusieurs générations : Leone, Joseph, Pellegrino, Maimon, Samuele et Abram. Quant à l'assemblée de la Nouvelle École, en août 1581, elle choisit pour syndics Lazzaro da Viterbo, Angelo Capuano et Beniamin Zadich Todeschi⁴⁰.

Le Mont-de-piété et les vingt-trois banquiers

L'autorité reconnue à Salamone Corcos au sein de la communauté juive se fondait sur le prestige de sa famille, l'étendue de ses alliances, sa richesse personnelle, sa culture rabbinique, et sa capacité à négocier avec les autorités chrétiennes et à défendre ainsi les intérêts des juifs. En cela, il occupait une position sociale semblable à celle qu'avait tenue son oncle Elia avant d'être baptisé en 1566 : celle d'un *big man*, détenteur, au niveau du ghetto, d'un pouvoir de patronage et de protection informel, d'autant plus important que la pression sur les juifs était forte⁴¹. On trouve un exemple de sa capacité de médiation dans la négociation avec le Mont-de-piété de Rome qu'il mena à bien à la fin de 1581, alors même qu'il préparait sa sortie du ghetto. L'enjeu était le produit des ventes aux enchères des objets laissés en gage et qui n'avaient pas été récupérés par leurs propriétaires. Grégoire XIII, par un bref du 5 avril 1576, avait fait en sorte que le produit de ces ventes ne revienne pas aux juifs : l'argent ainsi récupéré devait être conservé par le Mont-de-piété, à charge pour les *montisti*, si un propriétaire de gage finissait par se manifester, de lui verser la somme correspondante. Cette règle devait s'appliquer pour les prêts contractés auprès des juifs depuis le début du règne de Paul IV, le 23 mai 1555⁴². Autrement dit les prêteurs devaient verser des arriérés sur une vingtaine d'années. Dorénavant, les *montisti* devaient tenir un registre intitulé « Liste des restes des juifs » (*Residuum Hebreorum descriptum*) et y noter le nom des propriétaires, au cas où ceux-ci viendraient réclamer leur bien. Les *montisti* entamèrent des poursuites en justice contre les banquiers juifs afin de recouvrer les sommes dues.

La communauté juive délégua Salamone di Salvatore Corcos et Abram di Lazzaro da Viterbo pour trouver un accord avec les administrateurs du Mont-de-piété. Le compromis obtenu fut ratifié le 19 décembre 1581 par vingt-trois banquiers, issus des familles les plus éminentes. Il était établi que le Mont restait dépositaire du produit des ventes de gages non réclamés, et que les banquiers juifs devaient apporter les sommes dues à ce titre, avec les justificatifs nécessaires si ces sommes avaient déjà été remboursées aux emprunteurs. Salamone et Abram avaient obtenu que les intérêts portés par le produit des ventes reviennent aux juifs ; surtout, ils avaient gagné quinze ans, la date de départ des arriérés étant fixée au 5 avril 1570. Cette négociation

fut sans doute le dernier service que Salamone Corcos rendit à la communauté juive. Nous ne saurons pas si sa situation personnelle, le baptême de son propre fils quelques mois plus tôt et ses relations avec des membres de la Curie avaient favorisé le succès de sa mission.

La liste des vingt-trois banquiers de décembre 1581, à la veille de la défection de Salamone Corcos, fige sous nos yeux l'élite de la communauté, un groupe uni par des liens de parenté et d'affaires qui reléguaient au second plan les différences d'origine géographique. On trouve sur cette liste plusieurs des proches de Salamone : son père Salvatore, son cousin Salvatore q. Elia Corcos ; Jacob Goiosi, dont le fils Isac, époux de Devorà Corcos, était le gendre de Salamone ; Lazzaro da Viterbo, dont le fils Abram était marié à une Corcos et dont le neveu Salustio Betarbo, époux d'Astruga, était le second gendre de Salamone. Dans l'orbite des Corcos encore se trouvent Benjamin Zadich Todeschi et sa femme Letizia Turani, dont le fils Samuele allait épouser Dolcetta Betarbo, fille d'Abram et petite-fille de Lazzaro da Viterbo ; et Leone Ascarelli, dont le fils Joseph serait quinze ans plus tard le second mari de Devorà Corcos. Leone avait déjà marié ses deux filles à des banquiers : Nora, avec une dot de 450 écus, à Angelo di Sabato di Sessa, de l'école des Siciliens, et Esterre, avec 500 écus de dot, à Santoro di Durante Sestieri, qui était, comme les Ascarelli, un fidèle de la synagogue des Catalans⁴³.

Parmi ces familles, nombreuses allaient être, pendant les vingt années suivantes, celles qui seraient frappées par des apostasies. En raison du départ d'enfants, neveux ou petits-enfants, il leur faudrait dresser des inventaires, partager des biens, payer des dettes, rembourser des dots, dans des relations souvent conflictuelles avec les néophytes soutenus par la Maison des catéchumènes. Il y aurait aussi des gagnants, ceux qui referaient leur vie de l'autre côté du mur, ceux qui récupéreraient les biens laissés par les partants. Miriam, la sœur de Cascian Ram, et le mari de celle-ci, Salamone Amdon de Montefelisco, quittèrent le ghetto dès l'année suivante avec leurs enfants, Salamone prenant le nom de Ferdinando de Medici⁴⁴. Moïse, fils de Cascian Ram, et sa femme Lilla, la fille de Durante Sestieri, eurent une fille qui, en 1604, demanda le baptême⁴⁵. Joseph, le fils de Moïse Menassi, devint le néophyte Prospero de Santa Croce, non sans plonger sa famille dans les pires difficultés, comme on l'a vu dans le premier chapitre de ce livre. Salvatore Abenrali, dit Tripulese, mort en 1590, laissa quatre enfants dont l'aîné, Isac, âgé de vingt ans en 1597, entraîna vers le baptême

les proches de Salamone
Salamone Corcos n'avait qu'un fils, Devorà Astruga, et une fille, Nora. Les pères se précipitèrent sur leurs enfants, les mariant à des familles riches et puissantes. Les pères se précipitèrent sur leurs enfants, les mariant à des familles riches et puissantes. Les pères se précipitèrent sur leurs enfants, les mariant à des familles riches et puissantes.

sa femme Giammila, ainsi que ses deux sœurs qui finirent religieuses au couvent de l'Annunziata, et son petit frère. Isac Tripulese devint le néophyte Alessandro Farnese. Letizia Turani, la veuve de Salvatore Abenrali Tripulese puis de Benjamin Zadich Todeschi, résista à un enfermement de quarante jours à la Maison des catéchumènes, puis fut ramenée chez elle⁴⁶. Sabbato di Sessa, petit-fils de Leone Ascarelli, racheta les biens vendus par Astruga, la fille de Salamone Corcos, au moment de son baptême, mais trois ans plus tard, un notaire dressa l'inventaire des biens de Sabbato à la demande d'un de ses fils, passé, lui aussi, de l'autre côté du mur du ghetto⁴⁷. Enfin Joseph Ascarelli, en 1611, dut certifier l'identité de son neveu Abram, récemment baptisé. Ces sorties, suivies de ruptures affectives et de transferts d'argent, frappaient donc de nombreuses familles parmi l'élite de la communauté. Et pourtant, c'est parmi les Corcos que les conversions au catholicisme furent le plus spectaculaires et systématiques, en raison de l'intervention constante du chef de famille, Salamone, soutenu par les milieux dévots.

Les gendres de Salamone : Isac Goiosi

Salamone Corcos n'avait qu'un fils, Lazzaro, né en 1561, et trois filles : Devorà, Astruga et une dernière dont le prénom juif n'est pas connu. Lorsqu'il se fit baptiser en juin 1582, les deux aînées étaient déjà mariées. Les pères se préoccupaient de trouver un mari à leurs filles dès qu'elles atteignaient la puberté, et se devaient d'avoir conclu l'affaire avant que celles-ci ne dépassent leurs dix-huit ans. Si elles restaient célibataires après cet âge, elles commençaient à perdre de leur valeur pour d'éventuels maris et les prétendants n'étaient plus d'aussi bonne qualité ; si la situation se prolongeait, la faute en était imputée au *pater familias* qui n'avait pas rempli son devoir⁴⁸.

Devorà Corcos, née probablement vers 1555, avait épousé, avec une dot de 1 200 écus, Isac, fils de Jacob Goiosi et de Ricca, fille de Salamone Benpisati⁴⁹. Originaires d'Espagne, les Goiosi étaient affiliés à l'école des Catalans. Le père de Jacob était un certain Isac Capitanis, au-delà duquel je ne peux retracer l'histoire de cette famille. Isac Goiosi et son frère cadet Salamone étaient banquiers, comme leur père. En 1578, Isac et Devorà avaient eu un fils, Jacob, qui portait

le même prénom que son grand-père paternel. Deux autres enfants, Ricca et Joseph, suivirent peu après. Il est probable en revanche que les suivantes, Stella et Pernina, naquirent après la conversion de leur grand-père maternel. Camilla, née au début de 1591, fut la dernière des six enfants d'Isac et Devorà.

En mai 1581, Jacob Goiosi était venu à bout d'un conflit qui donne un exemple des relations entre juifs et néophytes. Le logement était un sujet sensible dans le ghetto. À l'époque de la fermeture du quartier, Ventura, Israel et Michele, les trois fils de feu Angelo Rosato, étaient locataires d'un logement qu'ils payaient 30 écus par an à leur propriétaire. Ils avaient continué à l'habiter ensuite, avec un droit de *gazagà*. Un jour, le propriétaire voulant augmenter le loyer avait expulsé les frères Rosato, qui avaient protesté contre cette mesure puisque leur droit de *gazagà* devait les protéger contre une expulsion. Ventura et Michele furent-ils touchés par l'Esprit saint ? Ils quittèrent le ghetto pour devenir catéchumènes, laissant le logement vacant. Jacob Goiosi s'y installa. Michele (devenu Carlo par le baptême, alors que Ventura était mort prématurément) et Israel (resté juif) protestèrent contre l'intrus. Israel Rosato n'aurait peut-être pas eu de recours assez fort dans une procédure d'arbitrage contre Jacob Goiosi, ce notable respecté qui se disait le locataire légitime. En revanche, Carlo put le poursuivre devant le tribunal du vicariat, qui avait parmi ses compétences la protection des néophytes. Le coût de la procédure semble avoir été dissuasif pour Jacob. Les deux hommes se présentèrent au tribunal et, pour terminer l'affaire, Jacob accepta de payer 20 écus et 19 jules aux deux frères, tout en renonçant à ses prétentions⁵⁰. On voit qu'ici les frères agirent de concert, et il est probable qu'ensuite Israel dut payer à Carlo une compensation pour sa part de droit de *gazagà*. Quant à Jacob Goiosi, il ne perdit qu'une somme assez modeste mais dut se loger ailleurs. Dans les années 1590, il possédait un droit de *gazagà* sur deux maisons dans la partie sud-est du sérail des juifs, non loin de la porte Quattro Capi : la « casa di Savelli » et la « casa della Chiavica », du nom du vicolo Savelli et de la via Chiavica où elles étaient situées⁵¹.

Les gendres de Salamone : Salustio Betarbo

Devorà Corcos avait environ vingt-sept ans quand son père quitta le ghetto, et sa sœur Astruga peut-être dix-neuf ou vingt, en supposant qu'elle était née après leur frère Lazzaro et qu'elle épousa Salustio Betarbo vers 1580. Les garçons étaient habituellement mariés vers l'âge de vingt ans, cette étape marquant leur entrée dans la société des adultes⁵². Nombre de pères émancipaient leurs fils au moment du mariage, ce qui n'avait pas été le cas, on l'a vu, pour Salamone et ses frères. Devant notaire, le 22 décembre 1579, Isac da Viterbo émancipa son fils Salustio et lui donna 1 200 écus pour s'établir. Ercole, le frère aîné de Salustio, était présent⁵³. Cet acte était sans doute lié au mariage de Salustio avec Astruga Corcos, pourvue d'une dot de plus de 2 000 écus.

Dans le milieu des banquiers juifs on l'appelait Salustio, sans plus. Son prénom païen était une singularité. Son nom, Betarbo, était une déformation romaine du « da Viterbo » porté par les générations précédentes. La famille se rattachait aux anciens prêtres d'Israël, les *cohanim* descendants d'Aaron, d'où elle tirait son nom de Ha-Cohen, Sacerdote en italien. Isac, le père de Salustio, s'appelait en hébreu Ytsaq ben Avraham ben Eleazar ha-Cohen, mais dans les années 1580 le nom Betarbo s'était imposé. Les noms de ville, simples marqueurs d'origine en complément des noms de famille, finissaient par les remplacer : ainsi les Abenrali, lointainement originaires de Tripoli, étaient-ils appelés Tripulese, et les Sacerdote da Viterbo, Betarbo ou même Betarbo da Viterbio, l'origine de ce nom se perdant au fil du temps⁵⁴.

À la fin du xv^e siècle, Lazzaro Sacerdote (en hébreu, Eleazar ha-Cohen), l'arrière-grand-père de Salustio, avait fondé une banque à Viterbe, une ville proche du lac de Bolsena, où les papes conservaient un palais⁵⁵. Cet ancêtre Lazzaro avait eu un fils, Abram, lequel à son tour avait eu trois fils : Lazzaro, Isac et Laudadio. Ces trois hommes appartiennent à la même génération que Salvatore Corcos, celle des années 1510-1520. Je suppose que Lazzaro était l'aîné parce qu'il portait le prénom de son grand-père.

Isac da Viterbo avait vu la guerre surgir dans sa jeunesse sous l'aspect des lansquenets de Charles Quint descendant vers Rome, et passant par Viterbe en avril 1527. Dans une déclaration de 1588 qui devait tenir lieu de certificat de naissance, il se souvient des grands

personnages de l'armée impériale : le Grand Maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem que les Turcs avaient chassés de Rhodes quatre ans plus tôt et qui se trouvaient à Viterbe, le connétable de Bourbon qui devait bientôt mourir d'un tir d'arquebuse, et le duc d'Urbino dont la tiédeur à secourir Rome avait marqué les esprits :

Isac fils de feu Abram Betarbo, juif romain, physicien ou docteur en médecine, âgé de soixante-quatorze ans environ, déclare sous serment ce qui suit :

Je me souviens que c'est soixante-quatorze environ parce que je me souviens que j'ai vu sur un papier écrit par mon père (d'heureuse mémoire) que je suis né en 1513 le 13 août, dimanche matin à Viterbe, et je me souviens que j'ai vu les lansquenets passer à Viterbe quand ils sont allés à Rome. À cette époque, le Grand Maître de Rhodes (aujourd'hui à Malte) se trouvait à Viterbe. Il s'appelait Philippe, un Français, oncle du capitaine de Bourbon qui a été tué aux portes de Rome. Le Seigneur Francesco Maria, duc d'Urbino, capitaine de la Ligue, qui venait au secours de Rome, en apprenant que le capitaine avait été tué, s'est arrêté à Viterbe, et cela je le sais parce que je l'ai vu, et mon frère Lazzaro, lui aussi médecin juif, le sait aussi. Les autres, je n'en parle pas parce qu'ils sont morts⁵⁶.

À partir de 1549, Lazzaro da Viterbo tint une banque de crédit avec son beau-frère Leone di Salamone da Poggibonsi à Amelia, entre Narni et Viterbe⁵⁷. Vingt ans plus tard, la suppression des communautés juives des États du pape (hormis, en Italie, Rome et Ancône) conduisit les juifs de Viterbe à se réfugier dans ces deux villes ou à quitter les terres pontificales, pour Venise ou Ferrare par exemple. Mais à cette date, Lazzaro se trouvait déjà à Rome, où il s'occupa à partir de 1553 d'un procès pour son beau-frère Moïse Sforzo – procès dans lequel Moïse, qui avait perdu son épouse et leur fils nouveau-né pendant l'été 1527, lors de la peste qui suivit le sac de Rome, était aux prises avec son beau-frère néophyte qui voulait récupérer la dot de la défunte⁵⁸.

Des médecins érudits : Lazzaro et Isac da Viterbo

Lazzaro et Isac da Viterbo étaient médecins, profession qui leur valait d'être honorés du titre de maîtres ; ils cumulaient cette activité avec celle de banquiers. Le temps n'était plus où les papes confiaient leur santé et leur corps à des archiatres juifs, comme à l'époque de Jules III. La bulle *Cupientes Judaeos* avait restreint l'activité des médecins juifs de Rome : il leur était interdit de soigner des chrétiens car la relation de confiance qui s'établissait entre un médecin et son patient pouvait donner l'occasion au praticien juif de corrompre la foi de son client, ou même de l'empoisonner. Grégoire XIII confirma cette interdiction le 30 mars 1581, afin que les malades chrétiens ne meurent pas sans confession par la faute de leur médecin juif. Les juifs devaient obtenir du Collège des médecins de Rome une autorisation d'exercer, autorisation qu'ils payaient au prix fort, mais ils ne pouvaient recevoir à Rome le grade de docteur en médecine⁵⁹. Pour accéder au doctorat dans une université qui était nécessairement hors du territoire du pape, ils devaient solliciter du cardinal camerlingue une autorisation, comme le firent Bonaiuto Alatino, fils du célèbre Moïse Alatino, pour l'université de Spolète, et Ercole (le frère de Salustio Betarbo) pour l'université de Sienne⁶⁰. Malgré les décrets pontificaux, les médecins juifs conservaient une clientèle dans les milieux populaires, mais l'interdiction qui pesait sur eux les empêchait d'accéder à une clientèle plus relevée et de s'intégrer dans les milieux scientifiques qui gravitaient autour de la Curie⁶¹.

Malgré ces discriminations, les Viterbo, au contraire d'autres membres de leur parenté, ne s'étaient pas exilés dans le nord de l'Italie. Isac et Laudadio avaient d'abord ouvert en 1565 une banque de prêt à Sovana, à la limite méridionale de la Toscane. Quand les décrets du duc annulèrent les autorisations données aux banquiers juifs des États de Sienne et de Toscane, les deux frères transférèrent leur activité à Pitigliano, capitale d'un petit comté tampon, fief des Orsini, entre Toscane et Latium. La patente qu'ils obtinrent en 1571 leur permettait de prêter sur gage mais aussi de commercer des biens de première nécessité⁶². Les trois frères Viterbo travaillaient de concert, Laudadio restant à Pitigliano avec la trentaine de juifs de la localité, Lazzaro et Isac demeurant le plus souvent à Rome où les affaires importantes se traitaient.

Les Viterbo ou Betarbo offrent un bel exemple d'endogamie entre enfants de médecins-banquiers-rabbins d'un très haut niveau intellectuel. Ils baignaient dans un milieu d'érudits, nourris de tradition biblique et de valeurs morales juives, imprégnés de littérature latine et de culture humaniste⁶³. Une sœur de Lazzaro, Isac et Laudadio, avait épousé David de Pomis, fils de banquier lui aussi, et docteur en médecine de l'université de Pérouse. Elle mourut encore jeune, dans les terres insalubres de Pitigliano. Plus tard, David de Pomis s'exila à Venise et composa, outre des ouvrages de médecine et de philosophie, un dictionnaire trilingue hébreu-araméen-latin ainsi qu'une traduction italienne de L'Ecclésiaste⁶⁴.

Lazzaro da Viterbo avait épousé Dora, fille de Servidio Sforno, médecin et banquier lui aussi, passé à la postérité pour son traité *La Lumière du peuple* (*Or 'ammim*), où il confronte la philosophie scolastique et la tradition biblique⁶⁵ ; Sforno mourut à Bologne en 1550, laissant des commentaires de la Bible en hébreu qui furent publiés à Venise dans les décennies suivantes. Quant à Lazzaro, il composa dans les années 1570 une traduction en italien de *La Demeure des suppliants* (*Me'on Ha-Sho'alym*), une prière pénitentielle destinée au jour de Kippour, due au rabbin Moïse da Rieti⁶⁶. Il écrivit aussi un texte en latin sur la validité de la tradition textuelle juive de la Bible, dédié au cardinal Sirleto, ainsi qu'un *Traité sur l'Année sainte* dédié à Grégoire XIII qui avait proclamé 1575 année sainte. On conserve encore de lui, en hébreu, une consultation légale sur la qualité de membre du rabbinat romain⁶⁷.

Lazzaro dédia sa traduction de *La Demeure des suppliants* à « Donna Corcos » (« Donna » étant l'équivalent de « Madame »), fille de membres éminents de la communauté : il semble que cette dédicataire soit la fille de Salamone Corcos, si bien qu'on peut voir en cette dédicace à la fois un portrait moral de Devorà et une preuve de l'affection de Lazzaro envers elle. Avec le vocabulaire typique qu'employaient les hébraïsants de l'époque, l'auteur la décrit comme « pleine d'esprit, revêtue de pudeur, ornée de sainteté, de dévotion et de religion divine » ; il espère que « quand il lui plaira, il l'entendra en chanter quelques vers [...] de sa belle voix ». Alessandro Guetta, le spécialiste de littérature hébraïque qui a publié cette œuvre, indique qu'elle était destinée à un public féminin ou scolaire : Lazzaro voulait placer ce poème spirituel à la portée de lecteurs qui ne maîtrisaient pas l'hébreu. Les termes qu'emploie Lazzaro suggèrent que « Donna

Corcos » était alors une jeune fille. Peut-être faisait-elle partie d'un groupe de jeunes gens qui venaient s'initier à la culture italienne, hébraïque et latine auprès de Lazzaro, dans les années 1570. Cette dédicace permet ainsi d'établir un lien entre la traduction de *La Demeure des suppliants* par Lazzaro et celle qui fut publiée sous le nom de Devorà Ascarelli en 1601.

Lazzaro da Viterbo et Dora Sforno eurent trois enfants : Abram, qui mourut vers l'âge de cinquante ans avant 1588, et deux filles, Faustina et Pacifica. Abram da Viterbo est celui qui négocia l'accord avec le Mont-de-piété de Rome en compagnie de Salamone Corcos, en 1581. De son mariage avec Ricca Corcos naquirent de nombreux enfants : Dolcetta, David, Daniele, Moïse, Abram, Ricca et Allegrezza, dont les arrivées ont pu s'étaler entre 1565 et 1585⁶⁸. Je suppose que Ricca est la fille de Salvatore Corcos, et la sœur de Salamone, Samuele et Jacob Corcos. Il est possible aussi que la femme de Salamone Corcos (baptisée elle aussi en 1582) soit une fille de Lazzaro da Viterbo : cela expliquerait pourquoi Salamone prénomma son fils Lazzaro au lieu de puiser dans le stock de prénoms des Corcos (Salvatore, Isac, Joseph, par exemple). L'étroite proximité entre ces deux familles, visible dans les années 1570 et suivantes, est un argument ; le deuxième est fondé sur les événements de 1599-1601 et la façon dont Dolcetta et Daniele Betarbo subirent l'attraction de la famille Boncompagni. Dans ce cas auraient été conclus des mariages croisés qui renforçaient l'alliance entre les deux familles, tout en évitant que les dots des femmes ne sortissent de leur cercle : Abram épousant Ricca sœur de Salamone Corcos, Salamone épousant la sœur d'Abram, et enfin, Salustio Betarbo épousant, une quinzaine d'années plus tard, la fille de Salamone, Astruga, sa cousine.

Isac da Viterbo eut deux fils auxquels il donna des prénoms antiques à la mode dans la société catholique, Ercole né vers 1557 et Salustio né vers 1560⁶⁹. Le troisième frère, Laudadio, le banquier de Pitigliano, maria sa fille Dolcetta à Vito di Abram Bonaviti, avec une dot relativement modique de 300 écus ; l'accord de mariage, passé en 1580 devant le notaire Isac delle Piattelle, fut organisé par Salamone Corcos⁷⁰.

Dans le ghetto, Lazzaro da Viterbo était le voisin de Benjamin Zadich Todeschi et de Durante Sestieri qui, comme lui, étaient parmi les principaux banquiers de la communauté juive. Il avait eu, lui aussi, affaire au tribunal du cardinal Sirleto à propos d'une maison. Une

certaine Marta, néophyte, veuve de Pierantonio de Pitigliano, disputait à Lazzaro un droit de *gazagà* sur la maison qu'il habitait. Ce couple de néophytes avait peut-être un lien antérieur avec Lazzaro et ses frères. Marta le menaça d'un procès puis, avec l'accord de ses fils Giovanni et Felice, négocia une transaction, renonçant à ses poursuites contre la somme de huit écus. Le notaire des néophytes prit acte de la remise de l'argent, au domicile de Lazzaro, le 11 avril 1580⁷¹. Moins spectaculaires que les sermons des prédicateurs, les chicaneries des néophytes faisaient peser sur les juifs une menace diffuse, se fixant sur les différents éléments des patrimoines familiaux.

Lazzaro da Viterbo, de même que Salamone Corcos et ses fils, était en relations avec la branche cousine des Ghislieri, sortis du ghetto sous Pie V. En 1580, Paolo et Francesco Ghislieri vinrent emprunter à Lazzaro respectivement 66 et 12 écus, sommes prêtées « par amour », à titre gracieux, ce qui indique un lien qui n'était pas purement commercial. Les Ghislieri vivaient noblement. Paolo, l'aîné, laissa en garantie une chaîne en or d'un poids de dix-sept onces qui fut déposée à la banque de Salamone Corcos⁷². Leur père Pio Ghislieri était encore vivant, apparaissant dans une archive de 1583⁷³. Les relations entre les Ghislieri et Salamone Corcos devaient être habituelles. À l'automne 1581, quand Paolo Ghislieri acheta à une certaine Perna veuve d'Isac une propriété à Castelnuovo di Porto pour la modique somme de 50 écus, l'acte fut passé au domicile de Salamone, qui sans doute avait servi d'intermédiaire⁷⁴.

Salamone Corcos prépare sa sortie

La maigre descendance masculine de Salamone Corcos contrastait avec les nombreux enfants d'autres familles du ghetto. Le prénom même de son unique fils, né en 1561, est mystérieux. Comme on l'a vu, une tradition très respectée voulait qu'un homme donne à son fils aîné le prénom de son propre père, les prénoms s'enchaînant de grand-père à petit-fils aîné jusqu'à former la marque distinctive d'une lignée familiale. Or le prénom de Lazzaro Corcos ne le relie pas à ses aïeux en ligne paternelle, mais aux Lazzaro/Eliezer de la famille Sacerdote da Viterbo. Il semble exister une place vide auprès de Salamone Corcos, celle d'un premier fils né à la fin des années 1550, un Salvatore

disparu prématurément, cette mort du fils aîné rendant l'unique fils restant, Lazzaro, d'autant plus cher à son père. Mais comme je n'ai pas d'autre indice de ce vide qu'une irrégularité dans la succession des prénoms, cette intuition reste invérifiable. C'est finalement Jacob Corcos qui honora son père Salvatore en donnant son prénom à son fils aîné né vers 1573.

Lazzaro Corcos, en recevant le baptême le 1^{er} août 1581, quitta sa parentèle juive pour s'inscrire dans la famille du pape Grégoire XIII qui lui offrit son nom. La conversion du fils entraîna celle du père. Dès l'automne 1581, Salamone commença ses préparatifs. Avant tout, il produisit devant notaire la copie de l'acte du 16 mars 1570 par lequel son père Salvatore l'avait émancipé, avec la donation de 7 000 écus⁷⁵. Cet acte garantissait qu'il était libre d'agir de façon autonome par rapport à son père et ses frères. Puis il résigna sa licence de prêt en faveur de ses gendres Isac Goiosi et Salustio Betarbo. Tous deux purent dorénavant tenir leur banque, indépendamment de leurs pères respectifs⁷⁶.

Le 23 janvier 1582, Salamone Corcos, âgé d'environ cinquante ans, annonça sa décision de se retirer de la banque et vendit à ses gendres ses biens, avec les objets reçus en gage, pour un montant de 41 400 écus. La somme était astronomique pour les deux gendres en début de carrière, mais l'ensemble d'objets rassemblés chez leur beau-père représentait un capital qui leur permettait de se lancer. Les échéances du paiement de leur dette étaient échelonnées : Isac et Salustio s'engagèrent à régler à Salamone 3 000 écus chaque 23 janvier pour les cinq premières années, de 1583 à 1587, puis encore quatre échéances de 6 600 écus chacune, en 1587 et 1588. Le même jour, les deux hommes constituèrent une société pour exercer ensemble l'activité bancaire, en ajoutant aux 41 400 écus de gages qu'ils venaient d'acheter à crédit 6 000 écus de capital pris sur leurs biens propres. Dans les années suivantes, ils s'acquittèrent de leur dette envers Ugo Boncompagni et restèrent associés jusqu'à la mort d'Isac⁷⁷.

Le départ d'un banquier de haut vol tel que Salamone fragilisait la communauté juive comme collectivité, en la privant d'un négociateur solide dans ses relations avec les autorités, mais il ne laissait qu'un vide relatif. Les flux d'argent franchissaient la barrière religieuse, dans les deux sens. Les banquiers semblaient interchangeables et les générations se succédaient, Isac et Salustio reprenant les affaires et la clientèle de leur beau-père. Ils trouvaient donc un avantage immédiat à sa défection, même s'ils se chargèrent d'une lourde dette. Toutefois,



alors que Salustio Betarbo était entouré d'une nombreuse parenté, le père d'Isac, Jacob Goioso, n'était pas capable de lui fournir le même appui qu'aurait pu le faire Salamone Corcos. Aucun des deux gendres n'avait le même talent que Salamone pour la négociation, ni les mêmes connexions sociales de l'autre côté du mur du ghetto.

Des fidélités en héritage

Salvatore Corcos *senior* vécut plusieurs années après le baptême de son fils aîné qui aurait dû lui succéder. Il apparaît au début de 1588 en tant que tuteur de Servidio Croccoli, exerçant aussi la curatelle des biens de son pupille. Servidio était le fils de Dattilo Croccoli, l'homme que Salvatore avait envoyé en 1570 à ses fils Samuele et Jacob pour recueillir leurs procurations. Son grand-père Servio, avant de mourir en 1577, avait confié la tutelle et la curatelle du garçon à Salvatore Corcos et Durante Sestieri. Durante mourut à son tour et son fils Santoro hérita, avec les biens de son père, de ses responsabilités envers le jeune Servidio. En janvier 1588, Santoro promit à Salvatore de continuer à tenir les comptes du pupille. L'acte enregistrant cet engagement fut passé chez Salvatore, dans sa chambre à l'étage, où il s'était retiré en raison de son grand âge⁷⁸. Deux mois plus tard, Salvatore dut régler un différend de 50 écus sur les biens de Servidio et l'héritage de Servio Croccoli, différend qui l'opposait à Perna, épouse de Leone Treves. Perna (représentée par son mari) était la tante de Servidio. Salvatore Corcos et Leone Treves choisirent de s'en remettre à l'arbitrage de Jacob di Mursia pour régler leur désaccord. Tous trois fréquentaient l'école des Castellans. Ce n'est pas Salvatore Corcos *senior*, presque octogénaire, qui signa l'acte approuvant l'arbitrage, mais son petit-fils et homonyme : « Moi Salvatore, fils de Jacob, j'approuve ce qui est écrit ci-dessus au nom de Salvatore mon grand-père et à sa demande. » L'acte portait aussi la signature du pupille : « Moi Servidio Croccoli, héritier de Servio mon grand-père, j'accepte ce qui est ci-dessus, de ma propre main⁷⁹. » Les deux jeunes gens avaient à peu près le même âge, une quinzaine d'années. La main de Salvatore, ferme et élégante, penchait les lettres vers la droite ; celle de Servidio restait encore scolaire, mais bien des adultes n'auraient pu l'égaliser.

Les fidélités familiales tissaient entre les individus des liens dont leurs enfants héritaient et qui déterminaient une partie de leur vie⁸⁰. Quelques années plus tard, devenu majeur, Servidio Croccoli épousa Dolcetta, l'une des deux sœurs de Salvatore. Quant à Salvatore *senior*, on peut penser que la présence de ce petit-fils homonyme adoucit les années de sa vieillesse, après que Salamone et Lazzaro l'eurent quitté pour aller vivre parmi les chrétiens.

La Vénérable

Pourquoi Lazzaro Corcos, un homme de vingt ans, marié, les indices de sonquer le plus important et le plus riche de la communauté juive, lui-même trésorier de la synagogue des Castillans, décide-t-il de quitter cette situation si avantageuse pour commencer une nouvelle vie dans le ghetto ? Il n'a pas laissé de récit de sa conversion et son basculement demeure une part de mystère, mais les documents produits de côté de la Rome catholique sont convergents. Selon les papiers de Filippo Neri, la conversion de Lazzaro était son œuvre : « Il venait à la foi au port, notaire très respecté dans le ghetto pour son savoir, sa richesse et son savoir, qui fut baptisé à l'église de Saint-Pierre ». Cette prise fit sensation, comme en témoigne l'*avviso* qui rapporte les festivités célébrées le 1^{er} août 1561 :

« Hier soir, à Saint-Pierre, ont été baptisés avec une grande solennité et une grande assemblée, de la main du cardinal Santa Severina et en présence des cardinaux Orsini, Rusticucci et Gasparvilani et de M^{re} de Bora, le fils de Salvatore Corcos, juif, en femme et l'un de ses enfants. Au premier a été donné le nom de Cleopatra Boncompagni et à sa femme, Angela. Sa Sacerdoté leur donna le nom de famille et les armes de sa Maison ; et au second, Lazzaro Boncompagni, lequel de même ont été donnés le nom et les armes de M^{re} Boncompagni Maître de Chambre de M^{re} l'Archevêque de Rome. Les deux enfants furent baptisés et le doreur de Bora, ceux de la synagogue des Castillans et le docteur de Bora, ceux de la synagogue des Portugais et le marquis Rangoni, et tout de même les autres de la synagogue de Castille furent en l'air, avec que leurs parents, les Corcos.

Roman Ghetto », in Wendy Z. Goldman et Joe William Trotter (dir.), *The Ghetto in Global History*, Abingdon-New York, Routledge, 2017, p. 40-56.

30. Tommaso (Paolo) Giustiniani et Vincenzo (Pietro) Quirini, « B. Pauli Iustiniani et Petri Quirini Eremitarum Camaldulensium Libellus ad Leonem X Pontificem Maximum », in *Annales Camaldulenses ordinis Sancti Benedicti*, t. IX, Venise, 1773, p. 612-719, en part. p. 623-624.

31. Kenneth R. Stow, « Church, Conversion and Tradition: The Problem of Jewish Conversion in Sixteenth Century Italy », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 1996, p. 25-34, ici p. 32.

32. Fausto Parente, « La posizione giuridica dell'Ebreo convertito nell'età della Controriforma. La bolla *Cupientes Iudaeos* (1542) e la successiva elaborazione dottrinale », *Sefarad*, 51/2, 1991, p. 339-352.

Chapitre 3. « Je me ferai chrétien quand je vous verrai pape »

1. *Avvisi*, 8 juin 1566, BAV, ms. Urb. lat. 1040, fol. 245v. Dans un article pionnier, Piet Van Boxel a attiré l'attention sur cet épisode. Je le remercie de m'avoir communiqué ce texte : Piet Van Boxel, « Het ghetto van Rome en de doop van Elia Corcos », *Ter Herkenning*, 20, 1992, p. 215-225.

2. *Storia arcana ed aneddotica d'Italia raccontata dai Veneti ambasciatori*, annotée et éditée par Fabio Mutinelli, Venise, Pietro Naratovitch, 1855, vol. 1, p. 47.

3. Giovanni Antonio Gabutius, *De vita et rebus gestis Pii V Pont. Max. libri sex*, Rome, 1605, p. 203. Voir aussi Fr. Pio Michele Ghislieri, o. p., *Elogio Istorico di S. Pio Quinto offerto a la santità di N S. Pio Papa VI*, Assise, 1797, p. 89-90. Sur l'anecdote du pari, voir Alfred de Falloux, *Histoire de saint Pie V, de l'ordre des frères prêcheurs*, Paris, Sagner, 1844. Sur la politique de Pie V à l'égard des juifs, voir Nicole Lemaitre, *Saint Pie V*, Paris, Fayard, 1994, p. 241-256, en part. p. 253 pour la conversion d'« Elie Circasso ».

4. Kenneth R. Stow, *The Jews in Rome*, op. cit., vol. 2, p. 774, doc. 1776, 31 octobre 1556.

5. Au cours de l'année 1564, Pie IV avait privé le cardinal Ghislieri de sa résidence au palais apostolique, en signe de mécontentement ; voir Paolo Alessandro Maffei, *Vita di S. Pio V sommo Pontefice dell'Ordine de'Predicatori*, Venise, 1712, p. 41 ; Simona Feci, « Pio V, papa, santo », *DBI*, vol. 83, 2015.

6. *Storia arcana ed aneddotica d'Italia*, op. cit., p. 47.

7. Voir Pierre-Antoine Fabre et Jérémie Foa (dir.), *Les Disputes et la conversion religieuse de l'Antiquité au XVII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

8. Augustin Redondo, *Antonio de Guevara (1480 ? – 1545) et l'Espagne de son temps. De la carrière officielle aux œuvres politico-morales*, Genève, Droz, 1976.

9. Antonio de Guevara, *Epistolae familiares*, in Emilio de Ochoa (dir.), *Epistolario español*, Madrid, M. Rivadeneyra, « Biblioteca de Autores Cristianos », t. XIII, 1850, p. 204-206.

10. Renata Segre, « Il mondo ebraico nei cardinali della Controriforma », in *Italia Judaica. Gli Ebrei in Italia tra Rinascimento ed età barocca*, op. cit., p. 119-138, en part. p. 126-127.

11. Fausto Parente, « De Monte, Andrea », *DBI*, vol. 38, 1990 ; id., « Notes biographiques sur Andrea de Monte », *Les Juifs et l'Église romaine*, op. cit., p. 177-203 ; id., « Les raisons et justifications de la conversion des juifs », in Daniel Tollet (dir.), *La Conversion et le politique à l'époque moderne*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 26.

12. « Andreas de Monte de Fessa neophitus romanus », testament d'Andrea de Monte, 19 septembre 1587 : ASVR, Neofiti e catecumeni, Instrumenti, vol. 79, fol. 314-316.

13. Testament de Cristofora de Monte, 15 septembre 1587 : ASVR, Neofiti e catecumeni, Instrumenti, vol. 79, fol. 409v. Les testaments des deux époux ont été mis au jour par Robert Le Déaut, « Jalons pour une histoire d'un manuscrit du Targum Palestinien (Neofiti, 1) », *Biblica*, XLVIII, n° 4, 1967, p. 509-533.

14. Piet Van Boxel, *Jewish Books in Christian Hands: Theology, Exegesis and Conversion under Gregory XIII (1572-1585)*, Rome, Biblioteca Apostolica Vaticana, 2016 ; id., « Jews in 16th Century Italy and the Vicissitudes of the Hebrew Book », in Matthew Coneys Wainwright et Emily Michelson (dir.), *A Companion to Religious Minorities in Early Modern Rome*, Leyde, Brill, 2021, p. 324-348.

15. Shlomo Simonsohn, « Some well-Know Jewish Converts During the Renaissance », *Revue des études juives*, vol. 148, janvier-juin 1989, p. 17-52, en part. p. 31-32 ; Vittorio Colorni, « Solomon Romano, alias Philippe Herrera : un convertito del Cinquecento », in Daniel Carpi (dir.), *Shlomo Simonsohn Jubilee Volume : Studies on the History of the Jews in the Middle Ages and Renaissance Period*, Tel Aviv, Tel Aviv University Press, 1993, p. 85-96 ; Pier Cesare Ioly-Zorattini, « Ancora su Salomon Romano alias Filippo Herrera, neofito del Cinquecento », in Roberto Bonfil et al. (dir.), *In Memory of Giuseppe Sermoneta. Italia 13-15*, Jérusalem, The Hebrew University Press, 2001, p. 249-257.

16. Roberto Bonfil, *Rabbis and Jewish Communities in Renaissance Italy*, Oxford, Oxford University Press, 1990, p. 177-191 (trad. : *Les Juifs d'Italie à l'époque de la Renaissance : stratégies de la différence à l'aube de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1995).

17. Renata Segre, « Il mondo ebraico nel carteggio di Federico Borromeo », *Michael. On the History of the Jews in the Diaspora*, 1972, p. 163-250, ici p. 199, doc. 62, 10 décembre 1569.

18. Michel de Montaigne, *Journal de voyage*, Fausta Guaravini (dir.), Paris, Folio, 1983, p. 223.

19. Lettre de Guglielmo Sirleto à Marcello Cervini citée par Fausto Parente, « L'Église et le Talmud », *Les Juifs et l'Église romaine*, op. cit., p. 308.

20. Francisco de Torres, *De sola lectione legis, et prophetarum Iudaeis cum mosaico ritu, et cultu permittenda et de Iesu in synagogis eorum ex lege, ac prophetis ostendendo et annunciando*, ad Reverendiss. Inquisitores libri duo, Rome, 1555, p. 149-150.

21. Kenneth R. Stow, *The Jews in Rome*, op. cit., t. II, doc. 1607.
22. Louis Finkelstein, *Jewish Self-Government in the Middle Ages*, New York, Jewish Seminary of America, 1924, p. 300-303 ; Fausto Parente, « L'Église et le Talmud », *Les Juifs et l'Église romaine*, op. cit., p. 317.
23. Fausto Parente voit en Andrea de Monte l'inspirateur probable de la confiscation de 1557 : *ibid.*, p. 319. Sur le *Libro chiamato confusione de' Giudei, e delle lor false opinioni*, voir Fausto Parente, « De Monte, Andrea », art. cité. Sur la censure et le possible rôle de médiateur d'Andrea de Monte : Amnon Raz-Kratzokin, *The Censor, the Editor, and the Text. The Catholic Church and the Shaping of the Jewish Canon in the Sixteenth Century*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2007, en part. p. 86-87.
24. Thémistios, *Paraphrasis in libros quatuor Aristotelis De Coelo, nunc primum in lucem edita Moyse Alatino [...] interprete*, Venise, 1574. Voir s. a., « Alatino, Mosè Amram di Bonaiuto », *DBI*, vol. 1, 1960. Sur la lettre d'Alatino a Andrea de Monte : Samuel Hirsch Margulies, « Ein Breif Mose Alatinos an den Apostaten Andrea del Monte », in Aron Freiman und Meir Hildesheimer (dir.), *Festschrift zum Siebzigsten Geburtstage Abraham Berliners*, Francfort, J. Kaufmann, 1903, p. 266-272. Sur l'estime accordée à Alatino à Rome et à Ferrare pour sa traduction de Thémistios et ses compétences en médecine, voir *Camerale I, Diversorum del camerlengo*, vol. 407, fol. 32, 6 juillet 1592.
25. Gregory Martin, *Roma Sancta* (1581), George Bruner Parks (dir.), Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1969 ; Renata Martano, « La missione inutile. La predicazione obbligatoria agli ebrei di Roma nella seconda metà del Cinquecento », in Marina Caffiero, Anna Foa et Anna Morisi Guerra (dir.), *Itinerari ebraico-cristiani. Società, cultura, mito*, Fasano, Schena, 1987, p. 93-110 ; Fiamma Satta, « Predicatori agli ebrei, catecumeni e neofiti a Roma nella prima metà del Settecento », *ibid.*, p. 113-127 ; Fausto Parente, « Les raisons et justifications de la conversion des juifs », in Daniel Tollet (dir.), *La Conversion et le politique à l'époque moderne*, op. cit., p. 23-28 ; *id.*, « De Monte, Andrea », art. cité ; *id.*, « Notes biographiques sur Andrea di Monte », in *Les Juifs et l'Église romaine*, op. cit., p. 177-203 ; Emily Michelson, « Conversionary Preaching and the Jews in the Early Modern Rome », *Past and Present*, 235, 2017, p. 68-104 ; *id.*, « Resist, Refute, Redirect. Roman Jews Attend Conversionary Sermons », in Matthew Coneys Wainwright et Emily Michelson (dir.), *A Companion to Religious Minorities in Early Modern Rome*, op. cit., p. 349-373. Le présent livre était presque terminé quand est paru l'ouvrage d'Emily Michelson, *Catholic Spectacle and Rome's Jews*, Princeton, Princeton University Press, 2022.
26. Filippo de' Rossi, *Ritratto di Roma moderna, nel qual sono descritte le sagre basiliche, le chiese, collegii, confraternite [...]*, Rome, 1689, p. 188-190 ; Martine Boiteux, « Preaching to the Jews in Early Modern Rome: Words and Images », in Jonathan Adams et Jussi Hanska (dir.), *The Jewish-Christian Encounter in Medieval Preaching*, New York, Routledge, 2015, p. 301-305.
27. Gigliola Fragnito, « Sirleto, Guglielmo », *DBI*, vol. 92, 2018.
28. Robert Le Déaut, « Un commentaire inédit d'Isaïe LIII », *Rivista degli studi orientali*, XLIII, 1968, p. 195-208.

29. Piet Van Boxel, *Rabbijnenbijbel en Contrareformatie. Kerkelijk toezicht op de joodse traditie onder Gregorius XIII (1572-1585), getoetst aan drie manuscripten uit de Biblioteca Vaticana*, Hilversum, Gooi en Sticht bv, 1983, p. 22-23.
- Simona Foà, « Fioghi, Fabiano », *DBI*, vol. 48, 1997.
30. *Avvisi*, 8 juin 1566, BAV, ms. Urb. lat. 1040, fol. 283v., 315v., 362, 389.
31. Cornelio Firmani, *Cornelii Firmani de Macerata I.U.D. caerimoniae apostolicarum Magistri Diarium Pii Papae Quinti*, Bnf, ms. lat. 5172, fol. p. 26-28v. *Avvisi*, 8 juin 1566, BAV, ms. Urb. lat. 1040, fol. 245v-246. Les citations qui suivent sont extraites du texte de l'avviso. Les indications sur la liturgie sont tirées du journal de Cornelio Firmani.
32. Salamone et Rubi, fils d'Elia Corcos, ont pu naître dans les années 1540.
33. Sur ce personnage, voir Saverio Ricci, « Santori, Giulio Antonio », *DBI*, vol. 90, 2017. Giulio Antonio Santori, ayant été créé cardinal en 1570, conserva cette appellation de Santa Severina.
34. Pierre Hurtubise, *La Cour pontificale au XVI^e siècle, d'Alexandre VI à Clément VIII (1492-1605)*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 2017, en part. p. 430-456.
35. BAV, ms. Urb. lat. 1040, fol. 245v-246, 8 juin 1566.
36. Pierre Hurtubise, *La Cour pontificale*, op. cit., p. 187 ; Maria Antonietta Visceglia, « Denominare e classificare : familia et familiari del papa nella lunga durata dell'età moderna », in Armand Jamme et Olivier Poncet (dir.), *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle) : charges, hommes, destins*, Rome, École française de Rome, 2005, p. 159-195.
37. Giovanni Ceccarelli, « L'usura nella trattistica teologica sulle restituzioni dei male ablata », in Diego Quaglioni, Gian Maria Varanini et Giacomo Todeschini (dir.), *Credito e usura fra teologia, diritto e amministrazione. Linguaggi a confronto, sec. XII-XVI*, Rome, École française de Rome, 2005, p. 3-23.
38. *Storia arcana ed aneddotica d'Italia*, op. cit., p. 54 ; *Avvisi*, 10 août 1566, BAV, ms. Urb. lat. 1040, fol. 280r.
39. Paolo Alessandro Maffei, *Vita di S. Pio V*, op. cit., p. 41-42.
40. *Storia arcana ed aneddotica d'Italia*, op. cit., p. 54.
41. Piet Van Bowel, « Dowry and the Conversion of the Jews in Sixteenth-century Rome: Competition between the Church and the Jewish Community », in Trevor Dean et K. J. P. Lowe (dir.), *Marriage in Italy, 1300-1650*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 116-127.
42. *Avvisi*, 7 septembre 1566, BAV, ms. Urb. lat. 1040, fol. 291v.
43. Filippo Crucitti, « Michele Ghislieri », *DBI*, vol. 54, 2000 : l'article, très complet sur la carrière d'érudit du père Ghislieri, doit être complété quant à ses origines familiales. Voir aussi Marcella Campanelli (dir.), *I Teatini*, Rome, Edizioni di Storia e letteratura, 1987 ; Andrea Vanni, « Fare diligente inquisitione » : *Gia Pietro Carafa e le origine dei chierici regolari teatini*, Rome, Viella, 2010.

Chapitre 4. La banque Corcos

1. Marco Ubaldo Bicci, *Notizia della famiglia Boccapaduli patrizia romana*, Rome, 1762, p. 20-21.
2. Kenneth R. Stow, *The Jews in Rome*, op. cit., vol. 2, doc. 1313, p. 556 ; doc. 1543, p. 666 ; doc. 1547, p. 668.
3. Attilio Milano, « L'interno di due case private nel ghetto di Roma del Seicento », *La Rassegna mensile di Israel*, 3^e série, vol. 24, 8-9, août-septembre 1958, p. 366-378, en part. p. 368.
4. Pinhas Roth, « Inheritance of Synagogue Seats in Medieval Europe », communication présentée à la journée d'étude *La Transmission patrimoniale juive dans les sources juives et chrétiennes. Discours, normes, pratiques (xii^e-xix^e siècle)*, organisée par Pierre Savy à l'École française de Rome, 3 juillet 2017.
5. Michaël Gasperoni, « Les ghettos juifs d'Italie à travers le *jus chazakah*. Un espace contraint mais négocié », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 73^e année, 2018/3, p. 559-590.
6. « *Romana praetensi erroris calculi* » coram Ludovisio, ASR, Rota, *Decisiones*, vol. 1195, s. p.
7. Gemma est la fille d'Abram Luzzatto : ASR, TNC, uff. 16, vol. 18, fol. 691v., 14 mai 1591. Le personnage le plus connu de cette famille à l'époque moderne est le rabbin Simone Luzzatto (Venise, v. 1580-1663), auteur d'un *Discorso circa il stato de gl'Hebrei* (1638) en faveur de la tolérance des juifs : voir Lisa Saracco, « Luzzatto, Simone », *DBI*, vol. 66, 2006.
8. Julius Kirshner, « Family and Marriage: a Socio-legal Perspective », in John Najemy, *Italy in the Age of the Renaissance*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 82-102, en part. p. 86-89.
9. ASR, TNC, uff. 16, vol. 2, fol. 439-442, 10 octobre 1581.
10. *Ibid.*, fol. 439v.
11. *Le Livre du prêteur et de l'emprunteur*, texte parodique du xvii^e siècle traduit par Léon Poliakov, évoque un local construit dans un matériau résistant, et dont les fenêtres sont pourvues de grilles : Léon Poliakov, *Les Banchieri juifs*, op. cit., p. 309-328.
12. Voir Gian Ludovico Masetti Zannini, « Ebrei, artisti, oggetti d'arte (documenti romani del secoli XVI e XVII) », *Commentari. Rivista di Critica e storia dell'arte*, vol. 25, De Luca editore, 1974, p. 281-301.
13. ASR, TNC, uff. 16, vol. 1, 2^e série, fol. 264r-v., 29 janvier 1578.
14. Michele Di Sivo, « Gambara, Gianfrancesco », *DBI*, vol. 52, 1999.
15. Sur la famille Da Rieti, voir Shlomo Simonsohn, « I banchieri da Rieti in Toscana », *La Rassegna Mensile di Israel*, 3^e série, vol. 38, 9, septembre 1972, p. 406-423.
16. ASR, TNC, uff. 16, vol. 1, série 1, fol. 220v-221v, 23 octobre 1579.
17. Martín de Azpilcueta, *Comentario resolutorio de usuras, sobre el cap. j de la question iij. de la xiiij. causa*, Salamanque, 1557, p. 6 ; Christian Zendri, « L'usura nella dottrina dei giuristi umanisti. Martín de Azpilcueta (1492-1586) »,

in Diego Quaglioni, Gian Maria Varanini et Giacomo Todeschini (dir.), *Credito e usura*, op. cit., p. 265-290.

18. Voir Bartolomé Clavero, *La Grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*, trad. Jean-Frédéric Schaub, Paris, Albin Michel, 1996.

19. Gio. Pietro Tolomei à Luigi d'Este, de Rome le 25 et le 27 mai 1583, cité par Mario Bevilacqua, « Residenze di ebrei conversi », in Mario Bevilacqua et Maria Luisa Madonna (dir.), *Il sistema delle residenze nobiliari*, op. cit., p. 149.

20. ASR, TNC, uff. 16, vol. 3, fol. 8r-9v., 23 janvier 1582.

21. *Ibid.*, uff. 30, vol. 25, fol. 351v, 29 mai 1570.

22. ASR, TNC, BE, *Instrumenta*, vol. 6, fol. 243, 20 octobre 1596.

23. Il n'existe pas, pour la seconde moitié du XVI^e siècle, d'enquête sur l'habitat du ghetto équivalente à celle qui fut menée au XVIII^e siècle. Voir Angela Groppi (dir.), *Gli abitanti del ghetto di Roma. La Descriptio Hebraeorum del 1733*, Rome, Viella, 2014 ; Luca Andreoni, « Comment habitaient les juifs ? Patrimoines immobiliers, loyers et sous-loyers dans le ghetto d'Ancône (XVIII^e siècle) », *Città e Storia*, 12, 2017/2, p. 201-228.

24. Isac Goioso : ASR, TNC, uff. 30, vol. 47, fol. 558-605v, 25 juin 1593 ; Benjamin Zadich Todeschi : *ibid.*, fol. 220-223v, 24 mars 1593. Sur les inventaires après décès comme source pour la vie matérielle, voir Renata Ago, *Il gusto delle cose*, op. cit. Sur l'intérieur d'une maison de banquier (celle des Viterbo/Betarbo à la fin du XVII^e siècle), voir l'article pionnier d'Attilio Milano, « L'interno di due case private », art. cité.

25. Marcello Maria D'Amato, « I banchieri ebrei nella legislazione statutaria del Monte di Pietà di Roma », in Marina Caffiero, Anna Foa et Anna Morisi Guerra (dir.), *Itinerari ebraico-cristiani*, op. cit., p. 83-92.

26. *Ibid.*, p. 87-88.

27. ASR, Tribunale criminale del Governatore, *Processi*, vol. 296, n° 14, fol. 583-593, 19 mai 1596.

28. C'est le cas lors de la succession d'Isac Goiosi : ASR, TNC, uff. 30, vol. 47, fol. 559, 21 juillet 1593.

29. Ainsi la veuve de Samuele Todeschi, Dolcetta, reçoit les registres liés et couverts de parchemin, ainsi que les brouillards de son défunt mari : ASR, BE, *Instrumenta*, vol. 10, fol. 380, 9 mai 1601.

30. ASR, TNC, uff. 16, vol. 1, 3^e série, fol. 68, 26 février 1580.

31. Les réflexions qui suivent sur l'arbitrage sont nourries de : Evelyne Oliel-Grausz, « Entre juif et juif » ? *Communauté, tribunaux, et usages du droit à Livourne et ailleurs au XVIII^e siècle*, inédit présenté pour l'habilitation à diriger des recherches, université Paris-Diderot, 2018. Plus généralement, voir Luciano Martie, *Arbiter-Abitrator : forme di giustizia privata nell'età del diritto comune. Storia e Diritto*, Naples, Jovene, 1984 ; Glenn Kumhera, *The Benefits of Peace: Private Peacemaking in Late Medieval Italy*, Leyde, Brill, 2017.

32. ASCR, Archivio Urbano, sezione 3, Ebrei e neofiti, vol. 9, lib. 1, fol. 56v.

33. *Ibid.*, p. 35, n. 49.

34. Anna Foa et Kenneth R. Stow, « Gli ebrei di Roma », art. cité, p. 561-564.

35. Bernard Dov Cooperman, « Licences, Cartels, and Kehila: Jewish Money-lending and the Struggle against Restraint of Trade in Early Modern Rome », in Rebecca Kobrin et Adam Teller (dir.), *Purchasing Power: The Economics of Modern Jewish History*, Philadelphie, University of Philadelphia Press, 2015, p. 27-45.
36. Giancarlo Spizzichino, *La scomparsa della sesta Scuola : la sinagoga Portaleone*, Rome, Gangemi editore, 2011, p. 35.
37. Voir Kenneth R. Stow, « Ethnic Amalgamation, Like it or not. Inheritance in Early Modern Jewish Rome », *Jewish history*, 16, 2002, p. 107-121, en part. p. 107-111.
38. ASR, TNC, uff. 16, vol. 2, fol. 232, 22 mai 1581.
39. *Ibid.*, fol. 315, 9 juin 1581, et fol. 382-384v, 27 août 1581.
40. *Ibid.*, fol. 358v, 11 août 1581.
41. Sur la notion de *big man* et son application au terrain romain, voir Eleonora Canepari, *La Construction du pouvoir local. Élités municipales, liens sociaux et transactions économiques dans l'espace urbain. Rome, 1550-1650*, Rome, École française de Rome, 2017, p. 2-12.
42. Marcello Maria D'Amato, « I banchieri ebrei », in Marina Caffiero, Anna Foa et Anna Morisi Guerra (dir.), *Itinerari ebraico-cristiani*, op. cit., p. 83-92, ici p. 88.
43. ASR, TNC, uff. 16, vol. 2, fol. 68, 15 février 1581 pour le versement de la dot (450 écus) de Nora à Sabato q. Angelo de Sessa ; *ibid.*, vol. 3, fol. 620, 4 septembre 1588 pour l'accord de mariage entre Esterre et Santoro di Durante Sestieri, avec une dot de 500 écus.
44. ASVR, Neofiti e catecumeni, Instrumenti, vol. 77, fol. 233, 19 juillet 1582.
45. *Ibid.*, vol. 87, fol. 288, 8 octobre 1604.
46. *Ibid.*, vol. 84, fol. 67, 25 mai 1597, et fol. 74, 7 juin 1597.
47. *Ibid.*, vol. 87, fol. 11, 19 mars 1604.
48. Roni Weinstein, *Marriage Rituals Italian Style. A Historical Anthropological Perspective on Early Modern Italian Jews*, Leyde, Brill, 2004, p. 61-66.
49. ASR, BE, *Instrumenta*, vol. 8, fol. 210, 10 mai 1599.
50. ASVR, Neofiti e catecumeni, Instrumenti, vol. 77, fol. 46-59v, 9 mars 1581.
51. « *Romana dotis de Boncompagni* » coram Cavalerio, ASR, S. Rota romana, Decisiones, vol. 1214, s. f. Pour la localisation des maisons, voir Giancarlo Spizzichino, *La scomparsa*, op. cit., p. 20 ; Micol Ferrara, *Dentro e fuori dal ghetto. I luoghi della presenza ebraica a Roma tra XVI e XIX secolo*, Milan, Mondadori Università, 2015, p. 35.
52. Roni Weinstein, *Marriage Rituals*, op. cit., p. 67-81.
53. ASR, TNC, uff. 30, vol. 34, fol. 1072r-1074r., 22 décembre 1579.
54. « Betarbo da Viterbio » : voir par exemple ASR, BE, *Instrumenta*, vol. 10, 10 janvier 1601.
55. Anna Esposito, « La presenza ebraica in una regione pontificia nel tardo Medioevo : il Patrimonio di S. Pietro in Tuscia e Viterbo », in *Italia Judaica. Gli Ebrei nello Stato Pontificio fino al Ghetto (1555). Atti del VI Convegno*

internazionale, Tel Aviv, 18-22 giugno 1995, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1998, p. 187-203, ici p. 202.

56. ASR, TNC, uff. 16, vol. 11, fol. 492, 18 novembre 1588.

57. Ariel Toaff, *The Jews in Umbria, 3, 1484-1736*, Leyde, Brill, 1994.

58. Voir Micaela Procaccia, « "Non dabera". Gli ebrei di Roma nei primi cinquanta anni del '500 attraverso le fonti giudiziarie », *Italia Judaica. Gli Ebrei nello Stato Pontificio fino al Ghetto (1555)*, op. cit., p. 80-93 ; Serena Di Nepi, *Soppravvivere al ghetto*, op. cit., p. 52-75.

59. Anna Esposito, « Note sulla professione medica a Roma: il ruolo del Collegio medico alla fine del Quattrocento », *Roma moderna e contemporanea*, XXX, 2005, p. 21-52.

60. Voir ASR, *Camerale I, Diversorum del Camerlengo*, vol. 389, fol. 112 (Bonaiuto Alatino) et 168 (Ercole di Isacco).

61. Alessandra Veronese, « Jews, Medicine, and the Academic Career of Two Renaissance Jewish Physicians », *Annali di storia delle università italiane*, 24, 1, 2020, p. 35-48 ; sur les milieux médicaux, voir Elisa Andretta, « Dedicare i libri di medicina. Medici e potenti nella Roma del XVI secolo », in Antonella Romano (dir.), *Rome et la science moderne. Entre Renaissance et Lumières*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 2009, p. 207-255 ; Elisa Andretta, *Roma medica. Anatomie d'un système médical au XVI^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2011.

62. Sur la communauté juive de Pitigliano : Giuseppe Celata, « Gli ebrei in una società rurale e feudale : Pitigliano nella seconda metà del Cinquecento », *Archivio Storico Italiano*, 1980, vol. 138, n° 2 (504), p. 197-255 ; Ariel Toaff, « Il commercio del denaro e le comunità ebraiche "di confine" (Pitigliano, Sorano, Monte San Savino, Lippiano) tra Cinquecento et Seicento », *Italia Judaica. Gli Ebrei in Italia tra il Rinascimento et età barocca*, op. cit., p. 99-117 ; Michele Luzzati, « Le famiglie de Pomis da Spoleto e Cohen da Viterbo e l'emigrazione ebraica verso la Toscana meridionale nella seconda metà del Cinquecento », *Tracce... percorsi storici culturali e ambientali per Santa Fiora*, IX, 2004, p. 149-160 ; Davide Mano, « Les juifs sur la frontière tosco-romaine. Des "terres refuge" aux ghettos dans une périphérie de l'État moderne (1555-1750) », *Dix-Septième Siècle*, 282, 2019/1, p. 103-115.

63. Voir Moses A. Shulvass, « The Knowledge of Antiquity among the Italian Jews of the Renaissance », *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, 1948-1949, vol. 18, p. 291-299 ; Roberto Bonfil, *Les Juifs d'Italie à l'époque de la Renaissance : stratégies de la différence à l'aube de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Alessandro Guetta, *Les Juifs d'Italie à la Renaissance*, Paris, Albin Michel, 2017.

64. David de Pomis, *Tsemah David [...] Dittionario novo hebraico, molto copioso, dichiarato in tre lingue [...]*, Venise, 1587. Sur David De Pomis (Spolète, 1524-Venise, après 1594), voir Guido Bartolucci, « Pomis, David de », *DBI*, vol. 84, 1985.

65. Sur Servadio (Ovadyah) Sforza (Cesena, v. 1475-Bologne, 1550), voir Saverio Campanini, « Sforza, 'Ovadyah », *DBI*, vol. 92, 2018.

66. Moïse ben Isaac da Rieti (1388-v. 1466) est l'auteur du *Miqdash me'at* (*Le Petit Sanctuaire*), une encyclopédie du savoir juif, ainsi que d'un traité intitulé

Filosofia naturale e fatti di Dio. Ses œuvres furent très diffusées jusqu'au début du XVII^e siècle si l'on en juge d'après le nombre de manuscrits du *Miqdash me'at* qui ont été conservés et par les traductions de l'un de ses poèmes, le *Me'hon Ha-Shoalym*, 2^e canto de la première partie du *Miqdash me'at*, en italien ou en caractères hébraïques : voir Alessandro Guetta, « The Crisis of Medieval Knowledge in the Work of the Fifteenth-Century Poet and Philosopher Moses da Rieti », in Ross Brann et Adam Sutcliffe (dir.), *Renewing the Past, Reconfiguring Jewish Culture : From Al-Andalus to the Haskalah*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2004, p. 59 ; Anna Esposito, « Mose da Rieti », *DBI*, vol. 77, 2012.

67. Alessandro Guetta, « Le opere italiane e latine di Lazzaro da Viterbo, ebreo umanista del XVI secolo », in Emilia d'Antuono, Irene Kajon et Paola Ricci Sindoni (dir.) *Giacobbe e l'angelo. Figure ebraiche alle radici della modernità europea*, Roma, Lithos libri, 2012, p. 31-69, traduction anglaise : « The Italian and Latin Works of Lazzaro da Viterbo, Sixteenth-Century Humanist », in *Italian Jewry in the Early Modern Era. Essays in Intellectual History*, Academic Studies Press, 2014, p. 105-133.

68. ASR, BE, *Instrumenta*, vol. 10, fol. 332, 8 mai 1601.

69. *Ibid.*, fol. 155, 6 mars 1601 : Ercole Betarbo apparaît alors comme facteur aux côtés de Lazzaro q. Abram da Vitarbo, Isac q. Leone delle Piattelle, et Joseph q. Leone Ascarelli.

70. ASR, TNC, uff. 16, vol. 1, 3^e série, fol. 165r, 27 mars 1580.

71. ASVR, *Neofiti e catecumeni, Instrumenti*, vol. 77, fol. 13, 11 avril 1580.

72. ASR, TNC, uff. 16, vol. 1, 3^e série, fol. 94 et 97, 21 mars 1580.

73. *Ibid.*, vol. 4, fol. 44, 21 janvier 1583. Pio Ghislieri apparaît comme témoin d'un arbitrage rendu par Samuele di Salvatore Corcos dans une querelle entre les fils de feu Rafaele Azon, juif d'Ancône.

74. *Ibid.*, vol. 2, fol. 461-462, 30 octobre 1581 : Gian Ludovico Masetti Zanini, « Ebrei, agricoltura e alimentazione (Documenti romani del sec. XVI) », *Rivista di storia dell'agricoltura*, XVI, n° 3, 1976, p. 73 et p. 92.

75. ASR, TNC, uff. 16, vol. 2, fol. 439-441v., 10 octobre 1581.

76. *Ibid.*, fol. 537, 12 décembre 1581. L'acte fut passé au palais Cenci qui donnait sur la place du Mercatello. Cette patente leur fut confirmée par le cardinal camerlingue Filippo Guastavillani : *ibid.*, fol. 283v-284, 2 juillet 1582.

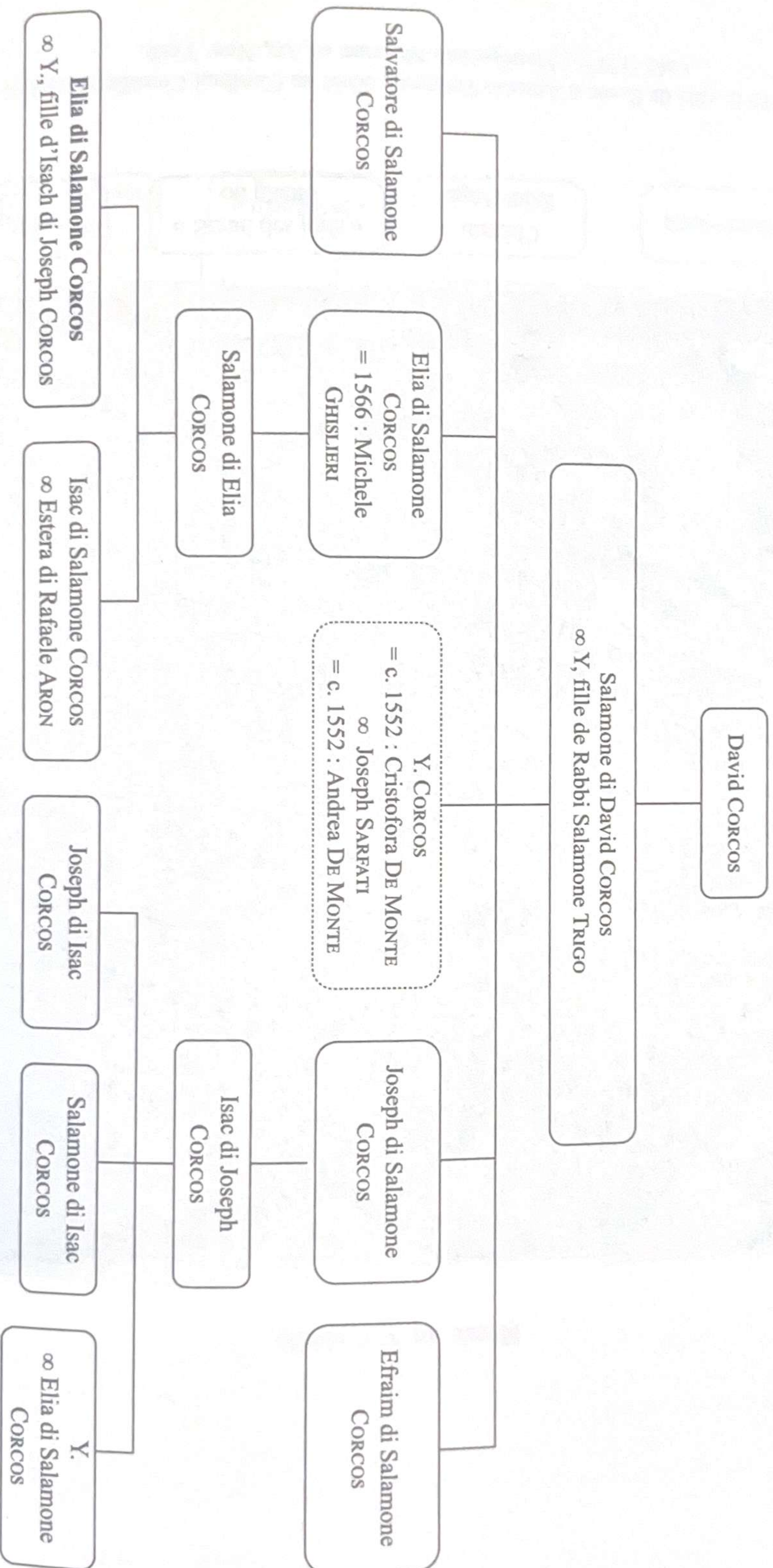
77. ASR, TNC, uff. 14, vol. 4, fol. 53v, 27 janvier 1583 ; *ibid.*, vol. 5, fol. 595, 5 juillet 1584 ; *ibid.*, vol. 8, fol. 24, 5 janvier 1587, et fol. 738, 30 juin 1587 ; *ibid.*, vol. 12, s. fol., 26 mai 1589.

78. ASR, TNC, uff. 16, vol. 10, fol. 110, 21 janvier 1588.

79. *Ibid.*, fol. 291, 8 mars 1588. Voir aussi *ibid.*, fol. 266, 25 février 1588, où Servidio est désigné comme le neveu de Leone Treves.

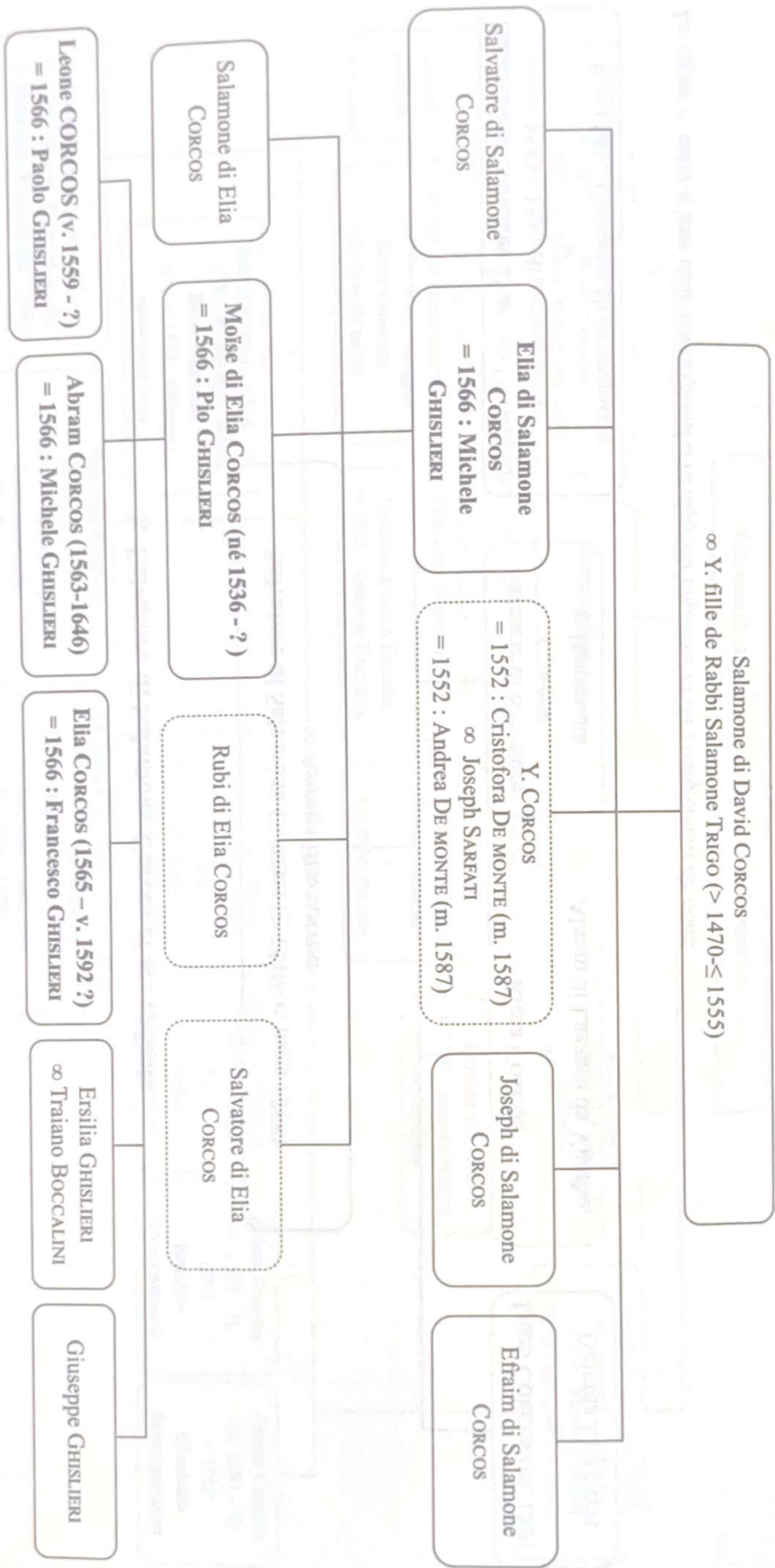
80. José María Imicoz Beunza, « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », in Juan Luis Castellano Castellano et Jean-Pierre Dedieu (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 1998, p. 31-66 ; *id.*, « El entramado social y político », in Alfredo Floristán (dir.), *Historia de España en la edad moderna*, Barcelone, Ariel, 2004, p. 53-77.

1. Parenté d'Elia di Salamone Corcos, l'homme du pari du 7 août 1587



Le signe = suivi d'une date correspond à la date du baptême et du changement de nom.
Les pointillés indiquent une conjecture.

2. Les néophytes Ghislieri issus d'Elia Corcos, baptisé par Pie V en 1566



Le signe = suivi d'une date correspond à la date du baptême et du changement de nom.